

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

**Quelles représentations les policiers ont-ils des personnes
migrantes ?**

**Quelle(s) influence(s) sur la détection des victimes de la
traite des êtres humains ?**

Auteur : Christian MEULDERS
Promoteur : Martin WAGENER
Lecteurs : Claudine DRION,
Daniel CORNEROTTE et Jean-Luc DRION

Année académique 2018-2019
Master en Politique Economique et Sociale

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

**Quelles représentations les policiers ont-ils des personnes
migrantes ?**

**Quelle(s) influence(s) sur la détection des victimes de la
traite des êtres humains ?**

Auteur : Christian MEULDERS
Promoteur : Martin WAGENER
Lecteurs : Claudine DRION,
Daniel CORNEROTTE et Jean-Luc DRION

Remerciements

Avant de partager avec vous le fruit du travail de cette recherche, je tiens à remercier plusieurs personnes sans qui tout cela n'aurait pas été possible.

La Fopes n'est pas une aventure dans laquelle nous nous lançons seuls, c'est un véritable travail d'équipe en grand groupe et surtout en sous-groupe (Les 4, La Coca et La Coca2).

Je tiens tout d'abord à remercier ma famille pour m'avoir soutenu durant ce parcours et accepté ces changements dans notre quotidien, particulièrement à mon épouse qui a dû prendre le relais pour nous préparer de bons petits plats.

Ensuite mes collègues de travail qui m'ont accompagné au quotidien en se souciant de leur chef, de peur peut-être qu'il n'en fasse trop.

Un tout grand merci à Jean-Luc, avec qui j'ai pu cheminer durant toutes ces années, lui en tant que policier et moi en tant que travailleur social. Il m'a également permis de mettre cette recherche en place au sein de la zone de police de Liège.

Dans ce même cadre de travail, je tiens à remercier Monsieur Christian Beaupère, Chef de Corps de la zone de Police de Liège, d'avoir autorisé cette recherche en compagnie de ses femmes et hommes des terrains ainsi que les gradés qui les encadrent.

Merci à Miryam d'avoir encore apporté ses compétences pour les corrections lexicales et orthographiques.

Et pour terminer, je tiens à remercier également les membres de ma commission pour avoir accepté de porter ce projet jusqu'au bout et plus particulièrement à Martin Wagener en tant que promoteur et Claudine Drion qui nous a rejoints juste avant la ligne d'arrivée.

Lexique

T.E.H. : Traite des Êtres Humains

B.J. : Brigade Judiciaire (police locale)

P.J.F. : Police Judiciaire Fédérale

T.F.Z. : Task Force Zonale

D.R.H. : Directeur des Ressources Humaines

PA² : Plan d'action « Carré »

Table des matières

Introduction	11
Préambule.....	15
1. Méthodologie de recherche	18
1.1 Les entretiens semi-directifs.....	19
1.2 La recherche mini-ethnographique.....	19
1.3 Le focus group.....	20
2. Un regard sur soi, sur les autres et sur l'institution	21
2.1 Introduction	21
2.2 Le paradigme de l'intégration (« On »)	22
2.3 Le paradigme de la compétition (« Moi »)	28
2.4 Le paradigme de la domination (« Eux »)	31
2.5 Le paradigme du conflit (« Nous »).....	34
2.6 Conclusion.....	36
3. L'immersion au cœur d'un commissariat.....	37
3.1 Le journal de bord	38
3.2 L'interactionnisme.....	46
3.3 Les représentations sociales	47
3.4 Les fonctions des représentations sociales	49
3.4.2 Une fonction identitaire.....	49
3.4.3 Une fonction d'orientation	50
3.4.4 Une fonction justificatrice	51
3.5 Premier casus : « Autour d'un banc, place Xavier-Neujean ».....	52
3.5.1 Présentation du cadre.....	52
3.5.2 Les faits.....	53
3.5.3 De l'ethnicité	59
3.5.4 L'attribution catégorielle	59
3.5.5 Les frontières	61
3.5.6 La saillance	62
3.5.6 L'origine commune.....	63
3.5.7 Le profilage	63
3.5.8 La stratégie identitaire	64
3.6 Deuxième casus : « Sur le parvis, t'es pris »	66
3.6.1 Présentation du cadre.....	66
3.6.2 Les faits.....	66

3.6.2	<i>L'attribution catégorielle</i>	67
3.6.4	<i>Les frontières</i>	67
3.6.5	<i>Le profilage</i>	68
4.	À l'École de police, en groupe je partage.....	70
4.1	La classe	70
4.2	Les expériences	72
4.2.1	<i>Les OQT</i>	72
4.2.2	<i>Les expulsions</i>	72
4.2.3	<i>Y en a marre !</i>	73
4.2.4	<i>Dialogue et culture</i>	73
4.2.5	<i>Absence de politique et de moyens</i>	74
4.2.6	<i>Ils exploitent même la misère des étrangers</i>	74
4.2.7	<i>Un sentiment d'appartenance</i>	74
4.3	Clôture du tour de table	75
5.	La traite des êtres humains	76
5.1	La détection des victimes	76
5.2	Conclusion.....	79
6.	Constats et recommandations	80
	Conclusion générale	84
	Bibliographie	87
	Cours	87
	Livres.....	87
	Articles	88
	Sites internet.....	89
	<i>ANNEXES</i>	90

Introduction

Le choix de cette question de recherche s'est presque imposé de lui-même. Travaillant depuis dix-sept ans dans le volet humanitaire de lutte contre la traite et le trafic des êtres humains, j'ai cru opportun d'examiner des questions restées en suspens dans ma pratique quotidienne et sur lesquelles je ne prends pas le temps de m'arrêter. En tant que chargé de cours à l'École provinciale de Police de Liège, j'ai été interpellé à plusieurs reprises par des commentaires, des réactions, des prises de position, tant par de futurs policiers que par des policiers déjà en fonction. Suite à la réflexion d'une policière de quartier sur le fait qu'« on n'allait quand même pas aider ces étrangers, car elle n'était pas certaine d'avoir du travail pour ses propres enfants », il m'a semblé utile de poser la question de la détection des victimes de la traite des êtres humains par des acteurs de première ligne. La détection est-elle influencée par la ou les représentations qu'ils ont sur les victimes potentielles, très souvent d'origine étrangère (qui ne sont pas nées en Belgique ou pas de parents belges) ?

Armé des outils du travailleur social, mais surtout des savoirs récoltés durant ces trois années à la Fopes, j'ai pu aborder ces deux questions qui ne trouvaient pas de réponse claire.

La double question de recherche posée ici semblerait plutôt susciter une recherche par un étudiant en criminologie et non en politique économique et sociale. En prenant un regard plutôt macro, ces deux questions touchent indirectement un aspect d'une politique sociale, humanitaire, dans la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. En prenant également en considération que les représentations portées par chacun sur l'autre influencent notre comportement, notre façon d'agir ou d'intervenir rentre en outre dans un champ de recherche en sociologie.

Après avoir clarifié ma double question de recherche, un questionnement sur la posture du chercheur était nécessaire afin de prendre de la distance par rapport à l'objet étudié pour commencer un travail préliminaire de documentation.

Ensuite, j'ai pu formuler une hypothèse reposant sur le fait qu'il peut y avoir une difficulté, de la part des policiers de terrain, à pouvoir identifier une situation d'exploitation d'une personne d'origine étrangère à partir du moment où le regard qu'il porte sur cette dernière peut être considéré comme négatif. Dès cet instant, le policier ne se concentrerait que sur le volet

"migrant" ou "personne d'origine étrangère", ne regardant et analysant cette relation qu'à travers le prisme de la personne d'origine étrangère, sans prendre en compte d'autres paramètres. Cette vision du monde est issue d'un climat orienté par le politique et influencé par les mass medias.

En préambule de cette recherche, une présentation de la question relative à la lutte contre la traite des êtres humains ainsi que son histoire en Belgique permettront d'alimenter la motivation première de ce travail.

Tout au long de ces pages, des tentatives de réponses seront apportées sur la construction des identités et des représentations de la part des policiers, mais aussi de chaque groupe social. Ces réponses seront éclairées par des interviews réalisées auprès de policiers en fonction au sein d'une section spécialisée, ainsi que par la présentation d'une mini-ethnographie de dix jours au sein d'un commissariat de police. De ces observations sur le terrain, deux interventions seront analysées suivant une grille de lecture des relations interculturelles. Tout au long de ce travail, la méthode de recherche privilégiée est la méthode déductive. Il a été choisi de partir du terrain et ensuite d'apporter une analyse par les champs théoriques les plus appropriés. Des concepts et des théories issus tant des champs de sociologie que de la psychologie sociale seront mobilisés. Ces deux sciences sociales vont s'articuler afin d'apporter des réponses aux questions soulevées.

Avant la présentation de la conclusion générale, un *focus group* auprès de policiers en formation en vue d'obtenir le grade d'inspecteur principal permettra de mettre en perspective le travail réalisé lors des entretiens comme lors du travail d'observation. Les policiers seront invités à partager une expérience vécue avec une ou des personnes d'origine étrangère.

Tout au long de ces trois années à la Fopes, j'ai eu la chance de pouvoir construire ce projet de recherche et de partager celui-ci avec un grand nombre de personnes issues du monde du travail, du monde académique et aussi de mon entourage. J'ai été régulièrement interpellé par la perception négative ou pessimiste des représentations que les policiers pouvaient avoir sur les personnes en migration ou d'origine étrangère. En allant un peu plus loin dans ces discussions, j'ai constaté que les hypothèses formulées quant à ces représentations étaient multiples et ne se basaient pas sur une démarche de recherche scientifique.

Une première facette de la question des stéréotypes est déjà présente parmi ces échanges : une vision simplificatrice et restrictive de la question du regard que des policiers posent sur la personne d'origine étrangère.

La deuxième partie de la question étudiée tentera de présenter les difficultés rencontrées dans la détection des victimes par les services de police, en tenant compte des questions de représentation qu'ils peuvent avoir des personnes d'origine étrangère. Pour cette partie, tant les entretiens semi-directifs que la mini-ethnographie et le focus group seront mobilisés.

S'inscrivant dans le cadre d'une « Recherche-Action », des constats et des perspectives seront proposés juste avant les conclusions, afin d'apporter des outils ou de travailler à la création d'outils permettant de faciliter la détection des personnes potentiellement victimes de traite des êtres humains en Belgique.

Mais avant de plonger au cœur des différents récits qui m'ont nourri dans la réalisation de ce travail, il est judicieux de clarifier la notion de personne d'origine étrangère.

Il n'est pas inscrit de manière apparente sur le front d'une personne que cette dernière est de nationalité belge, française, allemande, néerlandaise ou de tout autre pays. Certains génotypes ou phénotypes peuvent faire penser qu'une personne peut ne pas être née en Belgique.

L'approche de cette notion se concentrera principalement sur ce que le policier observe, remarque ou va interpréter quant à l'origine de la personne qu'il croise, contrôle ou intercepte.

Préambule

« La problématique de la traite internationale des êtres humains a longtemps été ignorée en Belgique. L'étude du Centre National de Coopération au Développement, les publications de la Fondation Roi Baudouin, les articles de presse et le livre de Chris De Stoop¹ paru sur ce sujet ainsi que l'action des organisations confrontées directement aux victimes, ont fait émerger cette situation. N'oublions pas l'influence personnelle du Roi Baudouin qui était extrêmement préoccupé par le phénomène »².



En juin 1991, sous l'impulsion du Roi Baudouin, une première action politique crée un groupe de travail interministériel chargé de faire un état des lieux et de formuler une série de propositions visant l'aide aux victimes et la lutte contre les réseaux. À l'époque, c'est le Commissariat Royal à la Politique des Immigrés qui est mandaté pour s'occuper de ce problème. En février 1993, le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme prend la relève.

En janvier 1993, une commission parlementaire d'enquête sur la traite des êtres humains est chargée de définir et de proposer une politique structurelle de lutte contre ce fait. Cette dernière remet, en mars 1994, un rapport détaillé au Parlement et élabore, outre de nombreuses recommandations, une proposition de loi relative à la répression de la traite des êtres humains. Cette loi, sanctionnée et promulguée le 13 avril 1995 (M.B. du 25/04/1995), renforce le cadre législatif belge afin de lutter contre le phénomène.

Une étape importante est franchie ; elle devra permettre d'accroître les possibilités de défense des droits et des intérêts des victimes. Cette dernière a chargé le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme (CECLR) de stimuler la lutte contre la traite internationale des êtres humains.

¹ Chris De Stoop, *Elles sont si gentilles, monsieur : les trafiquants de femmes en Europe* « Ze zijn zo lief, meneer », trad. de Charles de Trazegnies, Bruxelles, Belgique, Éditions de la Longue Vue, 1993, 288 p.

² Asbl Sürya, *Rapport d'activité 2016*, Liège.

Par ailleurs, il apparaît dans l'enquête que les structures d'accueil pour les victimes ne sont pas suffisantes dans notre pays. En effet, seule la Région flamande possède un centre d'hébergement spécialisé (*Payoke* à Anvers). Il est donc décidé d'en créer deux nouveaux : l'un en Région bruxelloise, l'autre en Région wallonne. Le CECLR est chargé d'exécuter cette décision et de coordonner les activités de l'ensemble de ces centres. L'ASBL *Pag-Asa* ouvre ses portes le 12 mai 1995 dans la Région de Bruxelles-Capitale. En Région wallonne, en décembre 1995, les négociations mènent à l'ouverture de *Sürya* dont le siège social est situé à Liège.

La Belgique a transposé dans notre droit belge, le 15 août 2005, certaines directives européennes en matière de lutte contre la traite des êtres humains, définissant l'incrimination pénale de traite des êtres humains ainsi que la notion de trafic d'êtres humains. Une réforme de la loi du 15 décembre 1980 concernant le droit des étrangers a été votée le 15 septembre 2006, en y incluant un chapitre concernant les personnes victimes de la traite des êtres humains et les personnes victimes de trafic, en remplacement des directives et circulaires du 13 janvier 1997. Cette nouvelle loi est entrée en application en mai 2007.

« Constitue l'infraction de traite des êtres humains le fait de recruter, de transporter, de transférer, d'héberger, d'accueillir une personne, de passer ou de transférer le contrôle exercé sur elle :

1° à des fins d'exploitation de la prostitution ou d'autres formes d'exploitation sexuelle ;

2° à des fins d'exploitation de la mendicité ;

3° à des fins de travail ou de services, dans des conditions contraires à la dignité humaine ;

4° à des fins de prélèvement d'organes en violation de la loi du 13 juin 1986 sur le prélèvement et la transplantation d'organes, ou de matériel corporel humain en violation de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'obtention et à l'utilisation de matériel corporel humain destiné à des applications médicales humaines ou à des fins de recherche scientifique ;

5° ou afin de faire commettre par cette personne un crime ou un délit, contre son gré. »³

³Art. 433 quinquies du Code pénal adopté le 29 avril 2013

Les situations dans lesquelles se trouvent les victimes de la traite internationale des êtres humains sont donc variées et complexes. Ces types d'exploitation se retrouvent dans les domaines tels que l'exploitation sexuelle, l'exploitation économique (construction, domestique, fille au pair, mariage, horeca, ateliers textiles...).

Historiquement, la traite ne concernait que les personnes non belges ; cependant, depuis 1995, la question migratoire a fortement évolué au sein de notre société. Suite à différents échanges avec les responsables de la police fédérale de Liège et Bruxelles, il ressort que les priorités en termes de moyens alloués à la lutte contre la traite et le trafic ont diminué, au profit entre autres de la lutte contre le terrorisme. Cela se traduit par la mutation de plusieurs policiers vers les sections « anti-terrorisme ». Suite à un entretien avec le responsable de la section TEH de la PJF de Liège, ce dernier souligne que pour pouvoir lutter contre ce phénomène, il faut pouvoir détecter les victimes.

1. Méthodologie de recherche

La police ou les polices... L'accès au monde policier est généralement assez complexe dans le cas où le chercheur ne fait pas partie de celui-ci, ou si sa recherche ne se fait pas dans le cadre d'étude en criminologie. Grâce à mon travail en tant que directeur d'un centre d'accueil spécialisé dans la prise en charge des personnes victimes de la traite et/ou du trafic des êtres humains en Belgique, j'ai pu développer des contacts privilégiés avec le monde judiciaire comme avec des policiers locaux et fédéraux.

Le choix opéré dans le cadre de cette recherche est de partir du travail de proximité entre le policier et la population. Avec le soutien d'un inspecteur principal avec qui je travaille depuis plus de 17 ans, une demande a été formulée au chef de corps de la zone de police de Liège afin de mener cette recherche durant l'année 2018-2019. Suite à ces premières démarches, un échange a été entamé avec le commissaire en charge de la direction des ressources humaines, afin de bien clarifier l'intérêt de cette recherche tant pour le monde policier, et plus particulièrement la zone de Liège, que dans l'intérêt général de la lutte contre la traite et/ou le trafic des êtres humains (TEH).

Afin de ne pas biaiser cette recherche, il a été signalé que ce travail était réalisé à la fois en tant qu'étudiant, mais surtout en ma qualité de chargé de cours à l'École provinciale de Police de la Province de Liège. Une des difficultés en arrivant sur le terrain réside en la notion d'étudiant, lorsque celui-ci est âgé de 45 ans et qu'il est connu également par certains comme directeur de l'ASBL Sürya. Il s'est avéré que « l'étiquette » de chargé de cours a tout son intérêt dans une démarche constructive et non intrusive par ma présence.

En ce qui concerne la démarche méthodologique dite déductive, celle-ci se déroulera en trois phases étalées entre juin 2018 et mai 2019. La première consistait en entretiens semi-directifs, la seconde s'appuyait sur une méthode ethnographique de courte durée par un stage au sein d'un commissariat et la troisième par un focus group.

1.1 Les entretiens semi-directifs

Pour compléter différentes lectures portant sur la question migratoire, le racisme, l'ethnicité, sur la notion de culture dans les sciences sociales, sur la sociologie de la police (le policier et l'institution policière), une série de trois entretiens ont été menés au sein de la brigade judiciaire de la police de Liège section mœurs/TEH⁴.

Un guide d'entretien a été réalisé afin de répondre à une douzaine de points clefs. Comme souligné dans le *Manuel de recherche en sciences sociales*⁵, la conduite des entretiens se base sur des points à aborder et non sur des questions précises. Tout au long de ceux-ci, la connaissance de ce canevas est nécessaire afin de relancer le policier sur des thématiques qui ne seraient pas encore abordées durant l'entretien. Il y est question tant des motivations à devenir policier, et de l'expérience vécue en tant que policier, que des personnes d'origine étrangère ou du regard porté par ses collègues sur les personnes d'origine étrangère...

Ces entretiens ont été envisagés afin de préparer au mieux l'immersion au sein d'un commissariat et d'apporter des points d'ancrage pour la deuxième étape de la recherche.

Les entretiens ont été réalisés sur le lieu de travail des policiers.

1.2 La recherche mini-ethnographique

Le choix du terrain, et donc plus particulièrement du commissariat qui allait m'accueillir, résulte d'une réflexion avec le responsable de la B. J., section mœurs/TEH, où se sont déroulés les entretiens semi-directifs.

Les éléments pris en considération afin d'effectuer ce choix se sont basés sur le fait d'être avec des policiers en uniforme⁶, en milieu urbain, en contact régulier avec la population, qui travaillent de jour comme de nuit, en lien avec un quartier bien défini. L'orientation vers le commissariat Wallonie de l'hypercentre de Liège a été suggérée et une rencontre avec le

⁴ TEH : Traite des Êtres Humains

⁵ Luc VAN COMPENHOUDT, Jacques MARQUET & Raymond QUIVY, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Malakoff, Dunod, 2017, 5^e édition, p. 91.

⁶ L'uniforme joue un rôle dans la relation avec la population.

commissaire dirigeant a permis d'entériner ce choix. Il fut conclu qu'une période de 10 jours (en journée, en soirée et la nuit) serait nécessaire afin d'apporter une expérience suffisante.

Cette méthode de recherche avait été utilisée par Didier Fassin⁷, sociologue français, qui a pu consacrer 15 mois de recherche, entre 2005 et 2007, à accompagner une brigade anticriminalité (BAC) pour une étude sur l'activité quotidienne menée dans des quartiers dit plus à risques. Il n'est pas question de comparer le travail de la BAC et le travail de la Paix Publique (P.P.) du commissariat Wallonie de la zone de police de Liège. Les missions attendues de ces équipes sont totalement différentes.

La période dévolue au terrain n'est certes pas importante en comparaison du travail réalisé par Didier Fassin, mais elle va me permettre d'aller au cœur du travail de policier de proximité.

1.3 Le focus group

Afin d'envisager un lien entre les représentations qu'ont les policiers des personnes migrantes et la détection des victimes de la traite, la démarche méthodologique par un focus group⁸ va pouvoir dégager des réponses sur le fait qu'il existe ou non une incidence entre les représentations et la détection. Une discussion autour des expériences vécues par des policiers, en reprise de formation pour devenir inspecteur principal, a été organisée au sein de l'École provinciale de police avant d'aborder l'analyse d'un casus par ce même groupe. L'analyse de ces échanges va permettre de dégager des convergences et divergences qui pourront être reliées aux deux premières étapes méthodologiques.

⁷ Didier FASSIN, *La force de l'ordre, une anthropologie de la police de quartier*, Paris, Seuil, 2011, 441 p.

⁸ Luc VAN COMPENHOUDT, Jean-Michel CHAUMONT & Abraham FRANSSEN, *La méthode d'analyste en groupe, applications aux phénomènes sociaux*, Paris, Dunod, 2005, pp. 176-182.

2. Un regard sur soi, sur les autres et sur l'institution

Trois entretiens semi-directifs en vue d'approcher d'un peu plus près « *les mondes des polices*⁹ »

2.1 Introduction

Dans le cadre d'une démarche déductive, il est apparu, après les trois entretiens réalisés, qu'une analyse de ceux-ci selon quatre grands paradigmes en sociologie était une évidence. Un paradigme est un cadre de référence, un univers interprétatif reposant sur un certain nombre de postulats (parfois implicites)^{10, 11, 12}. Les quatre paradigmes mobilisés sont le « On », le « Moi », le « Eux » et le « Nous ». Ces différents paradigmes sont une synthèse de concepts et de théories développés dans les différentes approches sociologiques que nous connaissons. Il n'est pas ici question de reformuler les théories des différents grands sociologues, mais d'appréhender ces paradigmes en les mettant en discussion avec les trois entretiens réalisés.

Il s'est avéré important dans le processus d'approcher la question soulevée par différentes lunettes. Celles proposées dans le cadre de ces paradigmes vont nous permettre de regarder l'individu, tant sur lui-même, qu'en relation avec un groupe ou en opposition avec d'autres.

Les entretiens réalisés sont fort différents les uns des autres de par les motivations de chacun à devenir policier, du parcours réalisé par chacun d'eux, et du fait que chaque être humain est différent. Chacun va pouvoir apporter un éclairage à propos des différents paradigmes, les trois policiers étant identifiés par « K », « D » et « V ».

Comme indiqué dans la description méthodologique, les entretiens sont envisagés comme une première porte ouverte sur la vie de policier et plus précisément sur la perception de leur travail avec des personnes d'origine étrangère, ainsi que sur les représentations que peuvent avoir leurs

⁹ Christian DE VALKENEER décrit trois secteurs policiers qui évoluent différemment : « la police judiciaire, la police spécialisée dans le maintien de l'ordre et la police de la tranquillité, de la ville » dans son *Manuel de Sociologies policières* (Christian DE VALKENEER & Vincent FRANCIS, Éd. Larcier, 2007)

¹⁰ Abraham FRANSSSEN, *Acteurs sociaux : mobilisation et démobilitation*, notes de cours, UCLouvain, FOPES, 2019.

¹¹ Jean-François DORTIER, *Une histoire des sciences humaines*, Auxerre, Sciences Humaines, 2012, 311 p.

¹² Xavier MOLENAT, *La sociologie*, Auxerre, Sciences Humaines, 2009, 255 p.

collègues. Une série de sous-questions aborderont les motivations à devenir policier ainsi qu'une approche du cadre de travail.

2.2 Le paradigme de l'intégration (« On »)

Le paradigme du « On » a clairement été formulé par Émile Durkheim¹³ en tant que celui de l'intégration. Chaque individu, dans sa conduite, est déterminé (tant dans le cadre du contrôle social que dans les normes qui structurent chacun).

Chacun vit dans une société qui lui préexiste, il arrive dans des structures ou des organisations qui fonctionnent déjà avec des règles et des valeurs. Cette organisation préexistante nous est imposée par le fait d'y appartenir (famille, école, équipe de travail, club sportif...). En appartenant ou en adhérant à cette ou ces structures, nous devons intérioriser des normes et des valeurs propres à ces dernières. Au sein même de ces organisations, des personnes se chargent régulièrement de rappeler ces règles ou ces normes de manière formelle ou informelle. Ceci peut être organisé par un règlement connu de chacun, ou tout simplement par la tradition orale. Chacun obéit aux règles et donc, indirectement, aux autres.

En accédant aux groupes structurés et organisés, l'individu, pour être intégré à ceux-ci, devra subir les sanctions, répressions lorsqu'il commettra une infraction aux règles ou traditions de fonctionnement de celui-ci, ou pourra bénéficier de récompenses ou valorisations prévues ou organisées par ce même groupe. En se référant à l'entité police, on peut voir comme sanction le fait de ne pas pouvoir accéder à une forme de mobilité professionnelle et inversement, si le policier obtient une évaluation positive, il pourra accéder à d'autres affectations de son choix. Une autre forme de sanction ou valorisation se retrouve dans l'organisation de son horaire de travail, mais surtout dans la capacité que le policier peut avoir d'être soutenu ou pas par ses collègues en cas de difficultés dans la gestion de son horaire. Il faut souligner que l'ensemble des policiers interviewés, ainsi que ceux qui ont été accompagnés sur le terrain, ne travaillent pas du lundi au vendredi selon un horaire 9 h -17 h, mais selon un horaire d'équipe ou de série qui variera chaque jour et chaque semaine.

¹³ Laurent MUCCHIELLI, *Emile Durkheim : le père de la sociologie moderne*, in Xavier MOLENAT (ouvrage coordonné par), *La sociologie*, Auxerre, Sciences Humaines, 2009, pp. 47-57.

Le rythme de travail est important, en raison de journées qui peuvent se prolonger en cas de nécessité ou par des horaires très variables : une vie sociale en dehors de la police est parfois compliquée. Cette remarque a été formulée à plusieurs reprises par les policiers rencontrés lors de la mini-ethnographie. Ces échanges sur l'organisation du travail se sont surtout concentrés lors des moments de pauses repas. Ces moments sont utilisés afin d'échanger au téléphone quelques mots avec les enfants ou le conjoint.

Ce qui organise également un groupe, ce sont les valeurs mises en avant par celui-ci dans une charte. Ces valeurs peuvent se refléter dans une culture propre à l'institution, tout en étant partagées par d'autres.

Pour mieux appréhender le cadre de la zone de police de Liège¹⁴, les valeurs prônées sont :

- *« Le respect des droits et libertés individuelles de chaque citoyen (usage de la force si strictement nécessaire) ;*
- *Le respect de nos institutions démocratiques en assumant la responsabilité de nos actes et faisant preuve de la transparence requise ;*
- *L'impartialité — l'intégrité — l'incorruptibilité ;*
- *L'esprit de service caractérisé par une disponibilité permanente et par la volonté d'améliorer sans cesse la qualité de notre travail ;*
- *La mise en œuvre optimale des moyens mis à notre disposition ;*
- *La création d'une organisation qui reconnaisse et promeuve les contributions, les besoins et les talents de chacun de ses membres dans un souci de bien-être au travail ».*

Suite aux observations réalisées, il peut être imaginé qu'au fur et à mesure que l'individu évolue au sein d'un groupe social déterminé, il est parfois compliqué de savoir pourquoi telle ou telle règle implicite est d'application. Cependant, l'individu ne se pose pas la question du pourquoi. Cette même observation peut être faite au niveau des tâches à réaliser en équipes.

K : « Parce que chacun a sa perception du truc, qu'il s'est construit par son expérience, par l'institution. Et que si tu n'as pas un peu de recul par rapport à la réalité, tu as

¹⁴ Police locale de Liège : <http://www.policeliège.be/policeliège/valeurs.php>

tendance à faire des généralisations des cas, finalement. Puis pour l'instant, il faut se rappeler qu'à la police, on a quand même des instructions de notre hiérarchie, de notre gouvernement et on est plutôt dans une tendance à stigmatiser les étrangers pour l'instant, plutôt qu'à leur offrir un statut de victime. Oui. ... Les directives sont plutôt implicites ».

Les milliers de choses qu'« ON » fait ou qu' « ON » ne fait pas forment des ensembles plus ou moins structurés de normes, reposant sur des valeurs, constituant des rôles sociaux. Ces milliers de manières de faire, de penser, de se comporter constituent la culture propre à une société ou à un groupe social. On pourrait parler ici de « pratique culturelle policière ».

K : « On reste quand même dans une culture fort marquée ».

K : « Bien, disons que la culture policière est plutôt imprégnée d'une espèce de racisme latent, où l'on a tendance d'accuser les Arabes et les Noirs de tous les maux. C'est un peu facile, c'est un peu malheureusement le résultat de ce qui se passe sur le terrain lorsque l'on est appelé pour des agressions ou des choses ainsi ».

K : « Parce que c'est chaque fois la même chose qui revient. Puis on est aussi dans une culture professionnelle où c'est présent. Tu ne peux pas être un gaucho, un bobo qui dit que les étrangers sont bien, sinon tu vas t'attirer les foudres de tes collègues. ...Il faut quand même s'en rendre compte, c'est une image que tu ne peux pas afficher ».

Au début des années 1960, des travaux de recherche sur la culture policière s'intéressent principalement à l'impact des normes et des valeurs policières sur le travail prescrit ainsi qu'au travail réalisé. Les chercheurs s'inscrivent déjà dans le courant de la sociologie interactionniste qui sera développé ci-dessous¹⁵.

« La culture policière devient alors un paramètre central pour expliquer la façon dont les activités policières se déploient. Les policiers n'agiraient pas en fonction de variables psychologiques et idiosyncratiques, mais selon un ensemble partagé de valeurs et de normes »¹⁶.

¹⁵ JOBARD F. & de MAILLARD J., op cit., p. 98

¹⁶ Idem, p. 98.

Cette vision de l'intervention policière m'apparaît restrictive, en partant du principe que nous n'avons pas une police, mais *des* polices et que chaque individu est composé de multiples facettes qui se construisent et se déconstruisent perpétuellement.

K : « À propos du contrôle social, il est important. Après, tu as le droit d'avoir tes opinions, mais tu dois le faire de manière intelligente. ... C'est plutôt de démontrer par une construction intellectuelle plus présente que le préjugé de base que certains collègues peuvent avoir ».

K : « La déconstruction de ces stéréotypes n'est pas la culture policière. On va afficher le code de déontologie, on est neutre, on n'est pas raciste ».

K, de son point de vue, insiste très fort sur la notion de culture policière en tant que cadre formel et informel. La culture donne le ton ou le « bon » ton de la posture à adopter en tant que policier. Il est cependant illusoire de concevoir la culture policière comme unifiée. Selon Dominique Monjardet, elle « *est rendue illusoire par la fragmentation de la profession, ce dont témoignent tant la division en corps que la forte diversité de la représentation syndicale* »¹⁷.

K : « On n'est pas tous confrontés à la B. J. aux mêmes étrangers ».

Cependant, chaque policier est membre d'un ou plusieurs groupes sociaux qui déterminent les différents rôles ou les tâches qu'il devra remplir. Certains s'attardent à parler de polices au pluriel en distinguant bien qu'il n'y en a pas qu'une.

Dans la structure policière, les rôles de chacun se différencient : il y a une division du travail ; en fonction des affectations de section ou de quartier, mais aussi au niveau des grades. La police est organisée selon une structure pyramidale.

K : « Ils vont tomber sur l'étranger qui est là. Ils vont traiter l'intervention première qui est le braquage, le coup et blessures, enfin peu importe. Ça va être cela leur priorité. En fonction de l'intervenant, soit on va totalement occulter la situation administrative de la victime ou de la personne qui travaille ».

¹⁷ Ibidem, p. 104.

D : « Je prends un gars des “stup”, je lui dis qu’on a une grosse opération, il nous faut du monde, donc on pioche partout. Mais, le fait que mon collègue des “stup” ait peut-être une vision qui est la sienne, pour les raisons que l’on vient d’expliquer, ce n’est pas ça qui va avoir des répercussions sur mon dossier, sur mon enquête. Ça dépend aussi un petit peu de comment on conçoit son boulot de policier ».

D : « ..., on travaille de fait dans un corps hiérarchisé. Moi, je suis tout en dessous. Forcément, quand ça part du Ministre, ça descend. À notre échelle, on a ici Willy Demeyer (PS, Liège, zone monocommunale) qui avait toujours dit qu’il n’appliquerait jamais à ses policiers la directive proposée par Theo Francken [Ancien Secrétaire d’État en charge de l’asile et de la migration] d’entrer dans le domicile des gens qui abritaient des illégaux en ordre d’être expulsés et qui refusaient de partir, ».

Selon les sociologues de l’École structuro-fonctionnaliste¹⁸, des changements sont possibles quant aux règles et aux normes qui régissent les groupes sociaux. Les sources de ces changements peuvent être envisagées par les contacts et les échanges entre les groupes sociaux venus de l’extérieur, ou le plus souvent par l’intervention d’élite modernisatrice¹⁹. Ces modifications vont donc amener un nouveau « ON ». Nous avons pu observer au fil de ces dernières années des réformes importantes quant à la structure des services de police. La dernière réforme date du 1^{er} janvier 2001, en vue de la création d’une police intégrée structurée à deux niveaux : la police locale et la police fédérale. Cette réforme est venue du pouvoir politique en place.

Cependant, les réformes venant du haut doivent être évaluées et adaptées à la pratique et aux problématiques rencontrées sur le terrain. Cette réforme a peut-être déjà atteint ses limites.

D : « On n’attend qu’une chose, c’est de recréer comme avant, soit une police près des parquets, soit une police judiciaire régionale, donc de fusionner la PJF²⁰ avec les BLR²¹ locales. Il y a des zones rurales comme Hannut, Waremme où ils ont trois enquêteurs, voire deux. Qu’est-ce que tu veux qu’ils viennent gérer deux ou trois dossiers en même temps ? C’est impossible ! ».

¹⁸ DORTIER J-F., op cit, pp. 206-209.

¹⁹ FRANSSSEN A., notes de cours

²⁰ PJF = Police judiciaire fédérale

²¹ BLR = Brigade Locale de Recherche

Pour qu'il puisse y avoir changement des mentalités, la mixité sociale et culturelle doit être présente dès le début de la formation policière.

D : « *Il n'y avait pas beaucoup de mixité non plus à l'École de Police, il y a 15 ans* ».

Les fonctions régaliennes (police, justice, armée) ne peuvent être exercées que par des personnes belges de naissance ou l'ayant acquise.

En conclusion de ce paradigme, Fabian Jobard souligne dans son livre *Sociologie de la police* : « *À nouveau, les conditions de travail occupent une place non négligeable : horaires décalés, code de discipline, difficulté à séparer vie privée et professionnelle contribuent à rendre les relations avec l'extérieur malaisées, entretenant une frontière mentale entre le "nous" et le "eux". La contrepartie est une forte solidarité interne, qui se traduit par une certaine fraternité, un soutien mutuel, un humour particulier ou encore des légendes qui circulent et unifient le groupe* ». ²²

²² JOBARD, F. & de MAILLARD J., op. cit., pp. 101-102

2.3 Le paradigme de la compétition (« Moi »)

Dans ce paradigme, l'individu n'est pas seulement ancré et enfermé dans la structure du système social. Il est considéré comme un être rationnel qui cherche à maximiser son intérêt, à imposer ses choix aux autres. Tout au long des interactions, l'individu calcule les gains et les coûts qu'il retire de ses interactions avec les autres.

Ce paradigme nous amène dans l'école de Max Weber et de la sociologie compréhensive²³. L'action de l'individu peut être expliquée par ses motivations de départ.

Le « Moi » fait partie du « On » en s'accordant sur le fait que l'individu est dans l'obligation de trouver des consensus pour exister au sein de groupes sociaux.

Le policier a des aspirations personnelles, un projet de carrière professionnelle, mais il sait qu'il doit fonctionner au sein d'un « corps de police ». Comment peut-il articuler au mieux ses aspirations et les contraintes du métier de policier ?

K : « Policier, un choix bien défini et bien clair depuis mes 16 ans. J'ai toujours voulu travailler en TEH suite à des reportages et téléfilms que j'avais regardés à l'époque. Cela fait 16 ans que je suis policier. Après un passage à Bruxelles pendant 2 ans puis 5 à l'intervention, j'ai pu rejoindre la Brigade judiciaire (B.J.). Je suis passé par la section Jeunesse/disparition avant la section Criminalité urbaine et maintenant cela fait 5 ans que je suis à la section Mœurs/TEH. Je suis vraiment où je voulais être ».

K : « J'ai décidé de reprendre des études en effectuant un master en criminologie à l'Université de Liège. Comme recherche universitaire, je souhaitais aller au contact de la population (ce qui n'est pas habituellement le cas pour des policiers, ils vont aux contacts d'autres policiers) et plus particulièrement des personnes âgées victimes de home-invasion. Par ce travail, j'avais décidé de m'ouvrir vers d'autres horizons ».

D : « ... c'est très atypique. J'ai toujours voulu devenir pilote. Ça n'a rien à voir ! D'avion ! Quand j'étais jeune, j'ai commencé par les gardiens de l'air. C'est du vol en planeur sponsorisé par l'armée. J'ai ensuite tenté l'armée militaire. Ça se passait bien, mais je ne fus jamais classé en ordre utile. Pour continuer, j'ai tenté l'aviation civile et

²³ Jean-François DORTIER, *Max Weber, sociologue de la modernité*, in Xavier MOLENAT (ouvrage coordonné par), *La sociologie*, Auxerre, Sciences Humaines, 2009, pp. 42-46.

j'ai commencé au moment où la SABENA a fait faillite alors que j'étais à son école. Je me suis alors retrouvé sans rien. Le seul endroit où il restait des engins volants, c'est à la police, car ils ont des hélicoptères ! Je suis donc rentré à la police uniquement pour les hélicoptères et... je ne fais pas d'hélicoptère. Je ne connaissais pas du tout le monde policier ! ».

K : « J'ai grandi à Verviers. Donc à Verviers, j'ai toujours été dans le multiculturel. J'ai toujours été dans différentes cultures, j'ai toujours eu des amis étrangers. Je n'ai pas eu de problème par rapport à cela ».

D : « Au départ, je m'étais fait mes armes pour venir. Ça voulait dire que dès l'École de Police, j'avais compris que l'enquête était quelque chose qui m'intéressait et j'ai pris des cours du soir en comptabilité, parce que je savais que c'était une matière peu intéressée des policiers, donc j'en faisais un atout. Je me suis créé un profil atypique pour essayer de rentrer dans une branche Écofin ou quelque chose comme ça. J'avais fait tout mon graduat et j'ai terminé en septembre 2004 ».

Assez vite, chacun a une vision propre de son travail, mais aussi d'un projet particulier au niveau de sa carrière. La police offre une multitude de possibilités en termes de mobilité professionnelle, tant horizontale que verticale.

V : « Maintenant, je pense qu'il y a plusieurs policiers, il y a une multitude de policiers : tu as celui qui a des bandes bleues sur ses slips, ou des bandes rouges et pour qui la police c'est tout, et il s'en fout de rentrer à minuit, il s'en fout de sa femme, d'abord son boulot ».

V : « Je vais être franc. Je pense que ce serait mentir de dire non. Je pense, enfin je parle pour moi, comme tu le dis, que la réalité quotidienne policière, c'est de constater qu'effectivement il y a quand même un grand pourcentage de faits qui sont commis par des personnes d'origine étrangère. Donc voilà, je pense que ça modifie un petit peu ta perception des choses, même si je n'en reste pas moins policier et que ce n'est pas parce qu'à un moment donné, dans un dossier, je vais être confronté à des personnes d'origine étrangère — que ce soit en tant que victime ou en tant que témoin ou en tant que suspect — que ça va modifier la façon dont je travaille en tant que policier. Je pense que ça n'entache pas ma façon de travailler, ça ne la modifie pas, ça ne la dégrade pas non plus ».

Dans la démarche envisagée par V., nous pouvons percevoir une certaine distanciation entre les faits et l'origine de la personne, tout en suggérant que cela n'est pas évident pour tout le monde.

V : « Par contre, de la part de mes collègues, on va dire de l'autre aile (dans l'autre aile du bâtiment se trouvent les sections homicides, stupéfiants, criminalité urbaine,...), ce qui est vrai c'est que ce n'est pas une matière qu'ils vont affectionner... enfin pour beaucoup — à part ceux qui postulent à un moment donné pour venir ici — ce n'est pas une matière qui va affecter, que ce soit l'aspect mœurs, prostitution et violences sexuelles pour faire court, ou l'aspect avec le côté un peu étranger, qui est quand même présent ici ».

K : « Je n'ai jamais été dans une optique négative de la migration. Je viens d'une famille d'Italiens. Mes grands-parents ne parlaient pas français. Donc à ce niveau-là, je suis plutôt ouvert ».

D : « Pour finir, je suis rentré à l'École de Police et là j'ai vraiment découvert un métier, toute la fonction, tout ce qu'il y a derrière. C'est compliqué, c'est complexe, c'est complet aussi au niveau de la formation, mais surtout au niveau des compétences et des responsabilités : on peut toucher un petit peu à tout. Au fil du temps, je me suis fait une carrière ».

Le projet et les intérêts personnels peuvent se peaufiner, se clarifier durant les premières années de sa carrière. Il n'est pas évident pour tout monde d'avoir un plan de carrière dès ses 18 ans lorsque l'on entre à l'École de Police. La formation n'étant que de 12 mois, il est assez difficile de trouver sa voie directement. Après ce parcours à l'École de Police, les premières affectations se font généralement vers un Service d'intervention.

Les représentations que le jeune policier peut avoir en début de carrière sont fortement liées à son environnement familial et social et, par la suite, par ses rencontres tant à l'École de Police que durant ses différents stages. Ses aspirations personnelles se peaufineront au cours des premières années de service.

2.4 Le paradigme de la domination (« Eux »)

Les travaux menés par Karl Marx²⁴ sont à la base du paradigme de la domination. Marx qualifie la relation sociale comme celle de la domination entre le patron et le travailleur. Chacun a une position dans le rapport social. D'autres sociologues comme Pierre Bourdieu²⁵ ont abordé la question des classes sociales davantage sous un axe matérialiste (détention du capital par la classe dominante), mais dans une vision d'organisation, de structure par la détention ou non d'un capital symbolique. Ce capital symbolique est la fois composé du capital économique, social et culturel. Pierre Bourdieu insiste fort sur les inégalités reproduites par un système politique dont le monopole est détenu par les classes dominantes²⁶. Les lunettes qui sont utilisées considèrent que les policiers se trouvent dans la position dominante et les étrangers comme dominés dans le rapport social.

Cette situation de domination se trouve également au niveau de l'organisation de l'État, qui donne à la police cette place de garant de l'ordre social, tout en lui permettant le recours à la force si nécessaire.

Dans ce paradigme du « Eux », les personnes d'origine étrangère sont considérées comme « les autres », ceux qui ne sont pas réellement d'ici. Au long des différents entretiens, il a été cité à plusieurs reprises que les étrangers forment différentes catégories sociales (criminogènes) en fonction des infractions, délits ou crimes qu'ils ont commis. Le fait de ne pas être en possession d'un document d'identité ou de séjour valable est déjà un délit.

K : « C'est toujours un certain type de personne et donc on a toujours tendance à stigmatiser la communauté plutôt de réfléchir aux causes pour lesquelles ces personnes-là sont passées aux actes. Et pourquoi une personne va plutôt décrire un Arabe et peut-être que le gars est bien belge et il est peut-être juste d'origine italienne ».

²⁴ Jean-François DORTIER, *Marx et la sociologie*, in Xavier MOLENAT (ouvrage coordonné par), *La sociologie*, Auxerre, Sciences Humaines, 2009, pp. 33-41.

²⁵ Philippe CABIN, *Dans les coulisses de la domination*, in Xavier MOLENAT (ouvrage coordonné par), *La sociologie*, Auxerre, Sciences Humaines, 2009, pp.142-153.

²⁶ CABIN Ph., op. cit, p. 149.

K : « Ils sont au briefing tous les matins et on entend les faits significatifs, la description des personnes. C'est, on reste des êtres humains. On se rend bien compte que c'est tout le temps la même chose qui revient, ce sont toujours les mêmes descriptions qui reviennent. Il faut pouvoir prendre un peu de distance, confronter ce qui ressort de là vraiment avec notre pratique ».

K : « La culture est imprégnée d'une idée. D'une idée "étranger" égale plutôt suspect. La culture de changer l'étranger en victime, c'est très compliqué. C'est carrément prendre les faits inverses ».

K : « Culturellement, c'est difficile, lorsqu'elles arrivent ici, elles n'ont absolument pas la culture du pays. Donc, trouver un emploi dans des conditions comme cela, c'est difficile, tu ne parles pas la langue, tu n'as pas la bonne culture ».

La méconnaissance des autres « Eux », de leur culture, de leur mode de vie, de leurs habitudes peut conduire à renforcer les barrières entre ces deux communautés. La découverte et la compréhension du ou des modes de fonctionnement est une des clefs pour aller à la rencontre et éviter d'enfermer les étrangers dans une catégorie dominée.

D : « On m'a expliqué certaines choses : durant le ramadan, ils ne peuvent pas manger ni boire du lever au coucher du soleil, ils mangent la nuit, ils sont fatigués, la journée ils ne mangent pas, donc ils sont irritables, surtout à la fin du ramadan. Ils doivent s'abstenir de tout, donc ce ne sont pas des moments opportuns pour aller jusqu'à mettre à exécution telle ou telle procédure ».

Ce qui n'est pas toujours évident à mettre en place.

D : « Maintenant, il arrivait que dans nos discussions entre collègues, certains considèrent ça comme des traitements de faveur, ne comprennent pas pourquoi c'est toujours à nous de se plier à leur façon de voir les choses alors qu'ils sont en Europe : leur religion, c'est de la sphère privée et donc si c'est le ramadan, c'est à eux de le gérer, pas à nous de composer ».

Différentes études, tant en Angleterre qu'aux États-Unis et en France sur la question du « racisme policier »²⁷, ont eu lieu. Il en ressort que ce « racisme » traduit un jugement négatif des minorités ethniques. Ces jugements sont le reflet des conditions de travail. « *Ce racisme ne proviendrait pas du profil spécifique des policiers recrutés, mais plutôt des conditions d'exercice du métier marqué par les relations tendues avec certains segments de la population* »²⁸.

²⁷ JOBARD F. & de MAILLARD, op. cit., pp. 107-108.

²⁸ CABIN Ph. op. cit., p. 149.

2.5 Le paradigme du conflit (« Nous »)

Ce paradigme a été étudié par Alain Touraine²⁹ qui va faire une critique des trois premiers paradigmes. Il va nous apporter une conception d'une théorie actionnaliste.

L'homme est avant tout capable d'agir collectivement sur la société par les mouvements sociaux et, partant, de s'engager dans des formes de solidarité collective.

« Le paradigme du “Nous” place le mouvement social au centre de l'explication sociologique. Il importe de bien comprendre l'essentiel : la solidarité qui unit les individus dans le mouvement social n'est ni une solidarité fondée sur le contrôle social, ni une solidarité imposée de l'extérieur par des leaders révolutionnaires qui mobilisent les individus en leur donnant de la conscience, de l'idéologie et de l'organisation »³⁰.

Dans ce paradigme, on peut imaginer que les policiers ne sont pas de simples exécutants non dotés de raison, ni des individus recherchant la possibilité d'exprimer une certaine forme de domination sociale ou de viser un profit personnel permanent.

En creusant le paradigme du conflit, il est à souligner que pour chaque policier, de par son histoire, sa formation, sa capacité à être en relation avec autrui, sa culture personnelle, mais aussi ce qu'il a intégré de la culture policière tout au long de sa carrière et en travaillant au sein d'équipes, en série ou encore en binôme, les échanges sont au cœur même du travail et des différentes interventions réalisées.

D : « Pour finir, je suis entré à l'École de Police et là j'ai vraiment découvert un métier, toute la fonction, tout ce qu'il y a derrière. C'est compliqué, c'est complexe, c'est complet aussi au niveau de la formation, mais surtout au niveau des compétences et des responsabilités : on peut toucher un petit peu à tout. Au fil du temps, je me suis fait une carrière ».

La capacité du changement passe par les individus au travers des relations sociales, le changement ne trouve pas son origine uniquement par la hiérarchie.

²⁹ Jean-François DORTIER, *Des mouvements sociaux au sujet*, in Xavier MOLENAT (ouvrage coordonné par), *La sociologie*, Auxerre, Sciences Humaines, 2009, pp. 154-161.

³⁰ FRANSSEN A., op.cit.

V : « Encore une fois, je parle de mon expérience... Mais je ne sais pas comment les gens vivent leur travail au 101, comment mes collègues vivent leur travail. Enfin ça, je le sais peut-être un petit peu, car je les vois au bureau, hein, je vois quand ils sont affectés. Par exemple quand il y a eu des tués dans les attentats de Liège, il y a un mois, je sais que Pauline n'a pas eu facile, que Pascaline n'a pas eu facile, pour des raisons X, Y, Z Mais on est, je ne sais pas si c'est comme ça dans d'autres secteurs professionnels, un peu des anesthésiés de l'émotion, pour certains, du sentiment, et on est un peu des gros bourrus à la police, hein ».

À la lecture de ce passage, la question de la mobilisation est soulevée de manière implicite, car le policier met en exergue cette capacité à subir les événements de la vie, du travail.

V : « Je pense que le système t'anesthésie ».

Des pistes de solutions ont été envisagées afin de mobiliser tant les policiers que les jeunes, par exemple du quartier de Droixhe, en modifiant l'organisation du commissariat qui recevrait une fonction de proximité 24 h/24. Dans cette perspective, il était envisagé de mobiliser les ressources mutuelles par une meilleure connaissance de chacun.

D : « Puisqu'on devait vivre avec eux et parmi eux en permanence, on avait plus tendance à arrondir les angles et à avoir une attitude plus conciliante pour certaines choses que les gens du 101 ou de la Canine ».

2.6 Conclusion

La mise en relation de ces quatre paradigmes et des trois entretiens amène le chercheur en herbe à se doter de clefs de lecture pour la mini-ethnographie à venir.

Le policier reste une personne ayant un parcours personnel avant d'arriver à la police, et qui a surtout des aspirations différentes quant à la carrière qu'il va poursuivre.

La police forme un « corps » non homogène où le policier vit en tension entre ses valeurs personnelles et celles de ses collègues. Une culture policière étant cependant bien présente, il faut s'y conformer, comme souligné par les trois policiers interviewés.

La question des représentations est fortement influencée par la pratique quotidienne liée à l'affectation de service. Le policier n'est pas un couteau suisse avec toutes les fonctions disponibles à l'infini. Cependant, l'ensemble des fonctions disponibles a des limites et le policier ne pourra pas nécessairement remplir toutes les tâches qui lui sont confiées par sa hiérarchie. Le policier n'est pas un surhomme doté de pouvoirs magiques. Par exemple, il ne peut procéder à l'audition de plusieurs personnes à la fois, il doit dans certaines situations requérir un interprète afin de pouvoir comprendre et acter les personnes lésées, ce qui engendre des coûts que certains gestionnaires de zone ne veulent pas prendre en charge.

La mini-ethnographie va tenter d'apporter plus de détails sur le travail quotidien des policiers. Les moments partagés avec eux se sont déroulés tant sur le terrain en contrôle que lors des moments des pauses repas.

3. L'immersion au cœur d'un commissariat

Un courriel avait été adressé à l'ensemble des inspecteurs principaux (un gradé étant chaque fois présent afin d'assurer la coordination du travail) afin de les informer de ma venue sur le terrain durant une période de 10 jours. Afin de rencontrer le plus grand nombre de policiers et de problématiques vécues sur le terrain, il avait été convenu de suivre un horaire très variable, tant de jour que de nuit, tant la semaine que le week-end. Cette période de recherche ethnographique s'est répartie sur un intervalle de 30 jours.



Dans la convention mise au point par la DRH de la zone prévue lors des sorties sur le terrain avec des policiers en uniforme, je suis équipé d'un gilet pare-balles ainsi que d'une chasuble fluo floquée « ZP5277 » pour ma sécurité et mon identification, par les autres policiers, comme faisant partie de l'intervention. Différentes règles de sécurité m'ont également été communiquées, tant pour moi-même que pour ne pas déranger les interventions réalisées sur le terrain.

Pour permettre d'appréhender le travail de policier de proximité de la Paix Publique (P.P.), l'art. 34, §1 peut éclairer certaines tâches qui lui sont dévolues.

L'article 34, § 1^{er} de la loi sur la fonction de police rappelle que les policiers « peuvent contrôler l'identité de toute personne s'ils ont des motifs raisonnables de croire, en fonction de son comportement, d'indices matériels ou de circonstances de temps et de lieu, qu'elle est recherchée, qu'elle a tenté de commettre une infraction ou se préparer à la commettre, qu'elle pourrait troubler l'ordre public ou qu'elle l'a troublé »³¹



³¹ Art. 34, § 1^{er} de la loi du 5 août 1992 sur la fonction de police (M. B. 22/12/1992)

3.1 Le journal de bord

Le samedi 13 octobre 2018

Durant cette première journée, j'ai pu participer à deux contrôles de cafés en vue d'une recherche de stupéfiants, ainsi qu'à une première patrouille pédestre dans l'hypercentre.

Pour ces deux opérations, un grand nombre de policiers étaient mobilisés durant cette journée. Les présentations furent facilitées par la présence de gradés qui me connaissaient en tant que chargé de cours à l'École de Police et comme directeur de l'ASBL Sürya.

Il est intéressant de noter que le premier café contrôlé est principalement fréquenté par des jeunes ayant un type caucasien. Il est décrit par les policiers avant le contrôle comme « café bobo-gaücho ». Le deuxième, lui, est principalement fréquenté par des personnes d'origine africaine. Ces deux contrôles étant organisés à des moments différents, les risques étaient principalement évalués sur l'alcoolisation possible des clients. Un dispositif plus important fut apporté au contrôle du second établissement, qui se déroulait en début de soirée (maître-chien, PAB,...).

En tant qu'observateur, j'ai déjà pu mettre en évidence l'étonnement manifesté par les personnes se trouvant dans le premier établissement. Elles semblaient surprises d'être contrôlées et, pour certaines, cela était pressenti comme complètement déplacé d'être également fouillées. En revanche, dans le deuxième établissement, les personnes étaient pour la plupart conciliantes lors du contrôle et de la fouille. Elles signalaient cependant que les policiers arrivaient un peu tard pour intercepter les dealers.

Le dimanche 14 octobre 2018

Lors de cet après-midi, j'ai pu accompagner les policiers dans le cadre de patrouilles pédestres de proximité dans l'hypercentre. Les tâches régulièrement réalisées sont les contacts avec les personnes sans abri ainsi que le constat et la verbalisation des infractions de roulage ou de stationnement.

Lors du contrôle du véhicule d'un jeune homme qui venait de commettre une infraction de roulage, il a été constaté qu'il n'était en possession d'aucun des documents de son véhicule. Les policiers se sont armés de patience afin de permettre à celui-ci d'essayer de récupérer ceux-ci par l'intermédiaire d'amis. Lors des interactions entre les policiers et ce jeune homme d'origine africaine, j'ai pu observer une certaine décontraction, voire familiarité de la part du jeune homme envers les policiers. Ces derniers ont dû à plusieurs reprises lui rappeler qu'ils n'allaient pas y passer l'après-midi et qu'ils n'étaient pas ses amis. L'ensemble de l'intervention a pris plus d'une heure pour arriver au constat qu'il n'avait pas ses papiers et donc de se voir enlever son véhicule.

Le mardi 16 octobre 2018

Une nouvelle journée, une autre fonction de police. Durant cette matinée, j'ai pu accompagner une policière de quartier et découvrir une autre réalité au contact d'une population sur une zone bien déterminée : le quartier (un ensemble de rues sur un espace bien déterminé). Le travail de proximité et de connaissance des habitants est pour la policière une évidence en soi dans la gestion de la zone qui lui est attribuée.

Elle connaît chaque recoin du territoire qui lui est confié et organise sa documentation papier sur les différents immeubles et leurs occupants. Une de ses missions quotidiennes est de veiller à la bonne organisation de la circulation aux abords d'un établissement scolaire le matin, le midi et le soir. Un travail pédagogique est mené chaque jour avec les parents qui déposent leurs enfants en voiture sans respecter les règles de sécurité routière. Sa mission première n'est pas de verbaliser, mais bien de conscientiser les parents comme les enfants sur les dangers qui peuvent surgir dans telle ou telle situation.

Suite à cet accueil scolaire matinal, nous avons continué la matinée par la visite à domicile de jeunes étudiants français en kiné qui avaient effectué les démarches pour se domicilier dans leur appartement. La policière a fortement insisté sur sa disponibilité en tant que personne de référence dans le quartier et un échange a eu lieu sur leur installation, leurs études, mais aussi sur les questions de mobilité sur la ville de Liège. Comme prévu dans le cadre de la procédure administrative, un regard rapide dans une partie du logement a été jeté en fin de visite afin de vérifier qu'ils pouvaient bien y être installés.

Un petit tour dans le quartier et une petite pause café au *Point Chaud*, suite à l'invitation du commerçant, donnent à la policière l'opportunité d'échanger sur ce qui se déroule au jour le jour dans les rues avoisinantes.

Ce travail de proximité est essentiel à la fois dans le cadre de la gestion de son quartier, mais aussi pour sa qualité de relais vers les autres services de la Ville (voirie, environnement, service prévention incendie...) et de ses collègues spécialisés en matière d'enquêtes judiciaires.

Le vendredi 19 octobre 2018 (soirée et début de la nuit)

Dans le cadre de la police de proximité centre-ville de Liège, un plan spécifique a été mis en place dans le « Carré »³² pour les nuits des jeudis, vendredis et samedis. Ces soirées sont nommées « PA² »³³. Cela s'inscrit dans la politique « Pour un Carré qui tourne rond »³⁴.



³⁵ Le projet est d'assurer une présence policière de proximité afin de limiter les troubles à la fois liés à la vie nocturne et aux effets secondaires des consommations de boissons ou de stupéfiants.

Lors de cette soirée, les policiers ont dû intervenir pour des agressions pour des vols de GSM ou altercations dues à la consommation excessive d'alcool. Un travail de prévention et de rappel à la loi est effectué tout au long de la nuit afin d'éviter un grand nombre d'incidents.

Lors de ces soirées, l'objectif principal est de sécuriser les lieux par des patrouilles de prévention ainsi que par des arrêts à certains endroits stratégiques. Un support logistique est effectué par les collègues policiers qui se trouvent au dispatching derrière les écrans des caméras de sécurité de la Ville. Durant cette soirée, une attention particulière est observée de

³² Le Carré est un lieu-dit de la ville de Liège connu pour y être un endroit festif de jour comme de nuit.

³³ PA² : Plan d'Actions « Carré ».

³⁴ Ville de Liège : <https://www.liege.be/fr/vie-communale/ville-engagee/chartes-et-labels/pour-un%20carre-qui-tourne-rond> consulté le 16/05/19

³⁵ RTL-TVI : <https://www.rtl.be/info/regions/liege/bagarre-et-emeutes-dans-le-carre-a-liege-deux-majeurs-arretes-pour-rebellion-armee-un-mineur-place-en-ippj-929940.aspx> consulté le 16/05/19

la part des collègues sur le quartier du « Carré » afin d'assurer ou de faciliter la sécurité des collègues se trouvant sur le terrain.

Ces patrouilles s'effectuent en deux sections de 7 à 8 policiers sous la responsabilité d'un gradé. Les tâches qui nécessitent un travail rédactionnel sont limitées au maximum par les hommes sur le terrain afin de ne pas déformer les deux sections. Les personnes souhaitant porter plainte pour un fait dont elles sont victimes ou témoins peuvent s'adresser le soir à la permanence du commissariat Wallonie ou à l'Hôtel de Police.

Le dimanche 21 octobre 2018

Tout semble calme, un dimanche après-midi au centre-ville de Liège. Il est prévu d'accompagner une patrouille à pied afin d'effectuer un travail de proximité et de contrôle aux différents endroits un peu moins accessibles lors des patrouilles en voiture.

À la suite d'un contrôle d'identité, place Saint-Lambert, d'un jeune homme roulant en cyclomoteur sur les espaces réservés aux piétons, les policiers ont souhaité s'approcher d'un groupe de jeunes composé de garçons d'origine étrangère et de filles de type européen. À l'approche du groupe, une odeur rappelant celle du cannabis est arrivée jusqu'aux policiers, ce qui les a amenés à contrôler l'ensemble du groupe. Un des jeunes hommes en possession de stupéfiants a été amené au poste où l'on prendrait sa déposition. Lors de ce contrôle, il a été remarqué une grande différence de comportement entre les jeunes garçons et les jeunes filles. Les garçons semblaient habitués à ce type de contrôle tandis que certaines jeunes filles étaient très nerveuses, affolées à l'idée de subir ce contrôle d'identité. Il fut rapidement fait appel à des renforts afin de sécuriser l'ensemble du contrôle. En tant que chercheur-observateur, j'ai été impressionné par le nombre de policiers qui sont arrivés tant à pied qu'à vélo ou en voiture. Même la brigade canine a été mobilisée sur la dalle Saint-Lambert.

Le jeudi 25 octobre 2018 (nuit)

Une deuxième nuit dans le cadre « PA² ». Durant cette nuit, différentes altercations ont eu lieu entre jeunes de différentes origines. Le travail consiste à intervenir le plus rapidement possible sur les lieux des faits afin de faire cesser ceux-ci et de sécuriser les lieux. Après évaluation de la situation, une demande d'intervention d'une ambulance pour prendre une victime en charge est organisée via la centrale. Il est nécessaire de recueillir les informations nécessaires auprès

des victimes potentielles et des témoins, en vue de rechercher les auteurs. Les patrouilles PA² n'interviennent que sur un territoire bien délimité. En cas de problème en dehors de celui-ci, une demande est adressée au Service d'intervention (101) afin d'éviter de vider le quartier de tout policier.

Lors de ces différentes interventions, que ce soit de contrôle ou de sécurisation, j'ai été surpris du mécanisme d'intervention mis en place. Seul 2 policiers effectuent le contrôle et le reste de l'équipe et les collègues venus en renfort organisent la sécurité générale. Ils font face aux personnes se situant à l'extérieur du contrôle tout en tournant le dos à leurs collègues.

Les problématiques rencontrées sont principalement dues à des vols de GSM, sacs à main ou pour des bagarres ou altercations dues à une consommation excessive d'alcool ou de stupéfiant(s).

En optant pour une position d'observateur avec la police, j'ai été interpellé à la fois par le jeune âge de certains, mais aussi par le fait que des personnes errent toute la nuit dans ces quelques rues à la recherche d'on ne sait quoi. J'ai eu l'occasion de questionner un policier sur ces déplacements nocturnes. Sa réponse fut brève et claire : « Moi, ici je ne m'étonne plus de rien ! ».

Les policiers ont intercepté deux messieurs qui correspondaient à des personnes recherchées suite aux bagarres qui se sont déroulées un peu plus tôt dans la soirée.

Lors de l'interpellation d'un des deux, celui-ci a jeté à ses pieds un couteau qu'il a ensuite essayé de dissimuler sous sa chaussure. Après vérification, il ne s'agissait pas d'une personne recherchée. Bien que n'étant pas en ordre de séjour, il a été relâché par les policiers, qui ne voulaient pas se charger d'une procédure administrative et délaissier le quartier pour quelques heures, le temps d'interroger l'Office des étrangers et d'avoir une réponse.

Le vendredi 2 novembre 2018

La journée fut relativement calme dans son ensemble. La première mission lors de cette journée qui commence à 6 h du matin consiste en la relève des collègues qui ont effectué le « PA² » durant toute la nuit. Ce qui m'a le plus marqué dans cette patrouille très matinale est le décalage complet entre les fêtards qui terminent leur nuit de guindaille et les policiers qui commencent leur service. Les policiers doivent redoubler de patience face au comportement parfois provocateur des personnes qui ne veulent pas terminer la fête ou rentrer chez elles.

Une des missions est l'accompagnement des travailleurs de la Ville de Liège qui doivent nettoyer de fond en comble l'ensemble des rues. Les odeurs d'alcool mélangées avec les odeurs d'urine sont difficiles à supporter après un petit-déjeuner. Lors du nettoyage du quartier, un petit jeu du chat et de la souris a permis d'éviter certains jeunes qui attendaient l'altercation avec les policiers afin de terminer leur sortie en beauté (selon les dires des policiers). Le quartier étant sous surveillance caméra, les collègues de dispatching les suivaient à distance.

Le reste de la journée fut assez calme et surtout centré sur un travail de proximité par le réveil des personnes sans abri logeant dans les différents lieux connus par des policiers.

Le dimanche 4 novembre 2018 (TFZ)

Découverte d'un autre service de la police de Liège hébergé au sein même du commissariat Wallonie. La Task Force Zonale – Affaires économiques et sociales s'oriente principalement dans la lutte contre les nuisances urbaines. Les actions ciblées sur le vol à la tire, la mendicité au centre-ville, le vol de vélos, le vol à l'intérieur des véhicules, trafic de stupéfiants, les contrôles de commerces de proximité (night-shops, bars à chicha...), font partie du quotidien des policiers de cette section. Une des actions également menées par ce service est axée sur le contrôle et la recherche des personnes en séjour illégal. Ils travaillent principalement en civil, à pied ou en véhicule banalisé.

Au contact de ce service, une nouvelle dimension est apparue du fait de travailler en civil et non en uniforme. Le travail se situe beaucoup moins dans la prévention dans le cadre d'un travail de proximité que dans une recherche des petits ou grands délits dans sa version « Flag »³⁶.

Lors des patrouilles véhicules, certaines missions de proximité peuvent être réalisées et ce, en appui d'une demande du dispatching. Par exemple, lors d'un appel pour une personne âgée disparue de la maison de repos où elle résidait : les policiers se sont rendus dans le quartier afin de rechercher la dame en question et de la ramener à son logement.

³⁶ « Flag » : flagrant délit.

Les places dans ce service sont attribuées aux policiers sur base d'un recrutement en interne et il y a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. Les policiers sont ici à la fois dans une section de travail de proximité, mais aussi d'enquête, sans toutefois appartenir à la Brigade judiciaire.

Le mercredi 7 novembre 2018 (place Xavier-NeuJean)

Dernière demi-journée avec les policiers en uniforme. Lors de ce mercredi, les policiers ont souhaité respecter l'ensemble des tâches attribuées par le bordereau de sortie qui avait été remis en début de journée.

En terminant la matinée, un dernier petit tour par la place Xavier-NeuJean a amené les policiers à devoir contrôler trois jeunes. La situation est décrite ci-dessous dans le premier casus.

Le vendredi 9 novembre 2018 (TFZ)

Lors de cet après-midi qui clôture ces dix moments passés sur le terrain, j'ai de nouveau accompagné les hommes et femmes de la TFZ.

Nous avons commencé par des patrouilles pédestres dans l'hypercentre à la rencontre des personnes se livrant à la mendicité. Un rappel du règlement communal est généralement effectué à l'intention de ces derniers. Lors des patrouilles pédestres, les policiers sont à l'affût d'éventuels délits. Ils communiquent entre eux par oreillette afin d'être plus discrets dans la foule. Lors des différentes interpellations, ils montrent systématiquement leur carte de policier et leur brassard afin de bien signaler leur intervention. Ces policiers travaillant depuis un certain temps dans la section sont connus des « habitués » du centre-ville. Tout comme les plaques et modèles des véhicules utilisés.

Après le souper, des patrouilles en voiture sont prévues afin de contrôler certains lieux plus excentrés. Un premier groupe de personnes consommant des boissons alcoolisées à l'entrée d'un parc public a été effectué un contrôle sur base du B.S. Un équipage du Service d'intervention (101) a été appelé en renfort avant même de sortir du véhicule (mesure de précaution). Les quatre personnes contrôlées se sont pliées aux règles du jeu en présentant leurs documents d'identité et en présentant le contenu de leur sac.

Un rappel des règles sur la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique, ainsi que celles concernant la détention et la consommation des produits stupéfiants, a ponctué la fin de l'intervention.

Ensuite les policiers sont repartis en patrouille véhicule afin d'aller vérifier les abords du parvis de l'église.

Deux jeunes hommes se trouvaient sur le parvis, l'un de type européen, l'autre de type maghrébin. L'intervention est décrite en détail dans le deuxième casus.

Suite à cette mini-ethnographie est présenté ci-après le concept d'interaction selon Erving Goffman³⁷, ainsi que les concepts des représentations sociales développés en psychologie sociale.

Ensuite ont été retenues deux situations d'intervention durant ces dix journées d'observation. Elles sont abordées selon des grilles de lecture de la sociologie des relations interculturelles construites dans le cadre du cours de Marie Verhoeven³⁸.

³⁷ Dominique PICARD, *Erving Goffman, le monde comme un théâtre*, in Xavier MOLENAT (ouvrage coordonné par), *La sociologie*, Auxerre, Sciences Humaines, 2009, pp. 79-82.

³⁸ Marie VERHOEVEN, *Sociologie des relations interculturelles*, notes de cours, FOPES, Liège, 2019.

3.2 L'interactionnisme

Selon Goffman, l'identité est produite dans l'interaction tout en considérant celle-ci comme un système par lequel se fonde entre autres la culture³⁹. Il nous apporte également des éléments de réponses sur le cadre ainsi que sur l'organisation de ces interactions.

Gustave-Nicolas Fischer souligne un caractère important de la relation, déjà mis en avant par Erving Goffman, en insistant que le fait que toute relation avec autrui est considérée comme un théâtre qui met en scène différents interlocuteurs⁴⁰. Chacun va jouer son meilleur rôle afin de présenter sa meilleure face à l'autre acteur. Tout comme, au théâtre, chacun connaît le rôle joué par l'autre, on peut considérer que dans certaines formes d'interaction entre les policiers et les personnes contrôlées ou interpellées, chacun connaît bien ses répliques afin d'aller à l'essentiel.

Dans le *face to face*, on peut affirmer que, dans le cadre de la mission de service de proximité uniformé à pied ou à vélo, les policiers sont en interaction directe avec la population, avec une construction identitaire permanente. De par les événements vécus autour du décès de deux policières à Liège, le stress post-traumatique lié pourrait être une cause du passage d'une identité positive à une identité d'opposition.

Dans le cadre de l'interaction, Goffman donne également une importance à la tenue que nous pourrions voir dans l'uniforme porté par les policiers ou dans tout autre signe distinctif de la fonction. « *Cet élément du comportement cérémoniel qui se révèle typiquement à travers le maintien, le vêtement et l'allure et qui sert à montrer à l'entourage que l'on est une personne douée de certaines qualités favorables ou défavorables* »⁴¹.

On se rend compte par le travail de Nathalie, policière de quartier, que le face-à-face, la rencontre avec la population sur son lieu de vie, lui apporte une autre vision des personnes et lui permet d'être facilement identifiée par les habitants. Par ces rencontres régulières dans son quartier, elle connaît les habitudes de chacune et chacun et peut rapidement réagir lorsque quelque chose ne lui paraît pas « habituel » ou « normal ». Elle vit au centre de Liège, à proximité du quartier qu'elle gère, et malgré l'absence de son uniforme en dehors de ses heures de service, elle est interpellée pour répondre aux besoins ou questions des personnes qui la connaissent.

³⁹ PICARD D., op.cit., p. 79.

⁴⁰ Gustave-Nicolas FISCHER, *La psychologie sociale*, Paris, Editions du Seuil, 1997, p. 106.

⁴¹ Erving GOFFMAN, *Les rites de l'interaction*, Paris, Ed. de Minuit, 1974, p. 68.

3.3 Les représentations sociales

Selon Émile Durkheim, « *La vie collective, comme la vie mentale de l'individu, est faite de représentations. Il est donc presumable que des représentations individuelles et des représentations collectives soient en quelques manières comparables* »⁴².

Dans la vision de Durkheim, les représentations restent immuables, ce que critique Moscovici : « *Nous devons au moins reconnaître que les représentations sont d'une façon ou d'une autre créées et modifiées. Chez Durkheim cela n'arrive qu'exceptionnellement, dans des conditions extraordinaires [...] ce que nous avons en tête était les représentations en train de se faire, dans le contexte des interactions et actions [...]. Notre but étant de comprendre l'innovation plutôt que la tradition, une vie sociale est en train de se faire plutôt que déjà faite* ».⁴³

Selon les deux principes décrits par Serge Moscovici, on peut se rendre compte, au travers des entretiens des journées passées sur le terrain, que le mécanisme d'objectivation et d'ancrage a son sens dans la construction des représentations que peuvent avoir les policiers envers certaines catégories sociales ou ethniques⁴⁴ ou celles que les citoyens peuvent avoir de ces derniers.

L'objectivation est le processus par lequel l'individu va sélectionner ou désélectionner certaines informations relatives à l'objet de représentation à partir de normes, valeurs ou croyances.

Par ce mécanisme, nous pouvons appréhender le fait que des policiers, par le biais de l'interaction avec des collègues, commencent à adopter ou faire siennes des idées sur les personnes d'origine étrangère. On peut observer que par des missions de contrôle spécifique visant à lutter contre les personnes en séjour illégal - contrôle demandé par la hiérarchie -, il peut y avoir un réajustement de ses propres représentations sur la question migratoire ou sur la question des étrangers.

⁴² Emile DURKHEIM, *Représentations individuelles et représentations collectives*, in *Revue de Métaphysique et de Morale*, Tome VI, mai 1898, p. 274.

⁴³ Serge MOSCOVICI, *La psychanalyse, son impact et son public*, Paris, PUF, 1991, p. 196.

⁴⁴ Larousse en ligne : "ethnique" : « se dit de tout caractère ou de toute manifestation propres au groupement culturel, par opposition aux caractères des individus ».

L'ancrage permet l'intégration de l'objet et des informations nouvelles dans le savoir. Ce processus consiste en l'enracinement de la représentation et son objet dans la pensée préexistante.

Par l'expérience répétée des contrôles réguliers auprès de telle population ou un travail spécifique sur la criminalité des bandes urbaines (principalement d'origine africaine à Liège), il existe une représentation ancrée chez l'individu suite à son milieu de travail et aux expériences vécues. Sa représentation du monde qui l'entoure est fortement orientée par son travail.

Le rôle des représentations sociales nous permet de créer des concepts pragmatiques afin d'appréhender l'environnement dans lequel chacun évolue. Des mécanismes de déconstruction et reconstruction devraient être présents au sein des services de police afin de garantir une objectivité dans l'intervention qu'ils peuvent opérer auprès de la population.

3.4 Les fonctions des représentations sociales

Jean-Claude Abric⁴⁵, professeur de psychologie sociale, identifie 4 fonctions des représentations sociales pouvant être mobilisées dans le cadre de l'analyse des interactions entre les policiers et les personnes d'origine étrangère.

3.4.1 Une fonction de savoir

La première fonction se situe autour des savoirs : « *ils vont permettre, de par leurs contenus, à la fois de comprendre et d'expliquer la réalité. Ces savoirs « naïfs » vont permettre la communication et les échanges sociaux* »⁴⁶.

Les connaissances acquises par chacun permettent d'échanger dans le cadre de cette interaction. Lors d'un contrôle de police de trois jeunes en train de consommer des stupéfiants dans l'espace public, l'inspecteur principal a été interpellé par la somme d'argent possédée par un des trois. En discutant avec ce dernier, le policier a compris que cette somme d'argent allait lui servir le lendemain à financer le tournage d'un clip dans le quartier des Vennes. Ce jeune est rappeur et avait déjà tourné un premier clip. Sa connaissance du milieu du rap, des habitudes vestimentaires, de ce qu'il a comme représentation de cette culture, fait partie de ses savoirs qu'il peut mobiliser en cas de besoin.

3.4.2 Une fonction identitaire

La deuxième fonction s'attarde sur la question de l'identité individuelle tout en pouvant nous rattacher à des groupes sociaux spécifiques.

« *Les représentations sociales servent à définir l'identité sociale de chaque individu et ainsi préservent la spécificité des groupes sociaux. Cette fonction va intervenir dans les processus de socialisation ou de comparaison sociale* »⁴⁷.

⁴⁵ Abric, J.-C., Pratiques sociales et représentations, sous la direction de ABRIC (J.-C.), Paris, PUF, 1994, 312 p.

⁴⁶ Ibidem.

⁴⁷ Ibidem.

Chacun est source de plusieurs identités, mais en fonction du moment ou du lieu dans lequel nous nous trouvons, cette identité sera perçue différemment. Lors du contrôle réalisé par le TFZ dans un parc public en début de soirée, les policiers venus en renfort n'avaient pas pris connaissance de la présence d'un tiers accompagnant leurs collègues.

N'étant pas en uniforme ni muni d'un brassard de police, ni même de la chasuble jaune, j'ai pu ressentir le questionnement des deux policiers du Service d'intervention qui s'interrogeaient sur ce tiers en dehors du groupe.

3.4.3 *Une fonction d'orientation*

La troisième fonction présentée par Jean-Claude Abric nous aide à comprendre comment nous pouvons réagir ou agir rapidement dans certaines situations que nous avons rencontrées ou imaginées préalablement.

« Les représentations sociales vont permettre au sujet d'anticiper, de produire des attentes, mais également de se fixer ce qu'il est possible de faire dans un contexte social particulier »⁴⁸.

La question du profilage ethnique ou la catégorisation de personnes présentant un profil particulier se situe également dans cette fonction d'orientation.

Cette fonction est intéressante en vue d'anticiper une situation qui pourrait devenir discriminante si la représentation d'un groupe social, ou typé ethniquement, amenait un mode d'intervention fermée où il n'y a pas de place pour une réflexion plus poussée.

⁴⁸ Ibidem.

3.4.4 Une fonction justificatrice

La quatrième et dernière fonction va décrire une forme de justification a posteriori, comme si la représentation que nous avons devenait la norme.

« Elles peuvent aussi intervenir a posteriori et ainsi servir à justifier nos choix et attitudes. Par-là, elles jouent un rôle essentiel dans le maintien ou le renforcement des positions sociales. Elles justifient les comportements et les pratiques a posteriori, ainsi que les prises de position »⁴⁹.

Cette fonction est souvent présente lors d'interventions où les policiers veulent gérer au plus vite une situation qui se répète pour la énième fois sans qu'il y ait de changement. On retrouve cela dans les faits liés à la détention et à la consommation de stupéfiants.

⁴⁹ Ibidem.

3.5 Premier casus : « Autour d'un banc, place Xavier-Neujean »

3.5.1 *Présentation du cadre*

Le mercredi 7 novembre, une équipe composée de deux policiers en uniforme (hommes de 25 et 28 ans) appartenant au Commissariat Wallonie (hypercentre de Liège) effectue une « patrouille proximité » en respectant différents points de passage déterminés sur un BS (Bordereau de Sortie).

Le bordereau de sortie est établi par le dispatching de la zone de police et est basé sur des lieux qui méritent une attention particulière. Dans le cadre de ce travail, on se penche principalement sur l'historique des faits des semaines et jours précédents, et ce, suite à des appels téléphoniques de la population ou à des contrôles antérieurs positifs.

Le binôme a pris son service à 7h00 et j'ai eu la chance de pouvoir l'accompagner durant la matinée dans le cadre d'un stage. Comme pour toute recherche ethnographique, la question de recherche qui m'amène sur le terrain n'a pas été mise en avant, mais bien ma fonction de chargé de cours au sein de l'École de Police. Par cette approche du terrain, il y avait une volonté de découvrir une autre réalité que celle rencontrée dans le cadre de mon travail au sein de l'Asbl Sūrya.

Cette sortie était la dernière d'une série de dix passées auprès des policiers attachés à ce commissariat, dans le cadre du travail de policier de quartier, de proximité, de sécurisation nocturne du « Carré » ou encore auprès de la Task Force Zonale (TFZ).

La journée avait commencé par le réveil des sans-abri qui occupent l'espace à l'entrée des galeries commerçantes autour de la place de la Cathédrale et, par leur présence (ils dorment toujours), empêchent les techniciennes de surface d'exercer leur travail. Lors de ces interventions matinales, le contact est assez positif, respectueux entre les policiers et les SDF. Ils se connaissent assez bien et de part et d'autre ils ont tout intérêt à ce que le réveil se passe en douceur et dans de bonnes conditions. Cela va donc beaucoup plus vite. En cours de matinée, les policiers effectuent les passages obligés indiqués sur le BS.

Durant cette patrouille, il était demandé aux policiers de patrouiller place Xavier-Neujean afin de vérifier que tout se passe bien sur cet espace public. L'ensemble de la place a été rénové il y a un an et les services de la Ville ont disposé des bancs afin que chacun puisse profiter de ces nouveaux aménagements.

La place est située en bordure du quartier du « Carré », juste en face du *Reflektor* (salle de concert), de la *Cité Miroir* ainsi que du cinéma *Sauvenière*. Sur la place, nous trouvons également une librairie, une bouquinerie, une brasserie avec terrasse, une maison de repos, le Cripel (Centre Régional pour l'Intégration des Personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège), ainsi que le SADA (antenne du CPAS de Liège s'occupant des personnes d'origine étrangère).

3.5.2 Les faits

Vers 11h30, les policiers, empruntant la rue Sébastien-Laruelle en direction de la place Xavier-Neujean, ont aperçu trois jeunes autour d'un des bancs. L'un d'eux était assis sur le dossier, les pieds disposés sur l'assise du banc. Cet espace étant public, les policiers ont pris l'initiative de s'approcher des jeunes afin de les prier d'utiliser en respect des autres citoyens le bien mis à disposition de la collectivité.



Figure 1 : Place Xavier-Neujean à Liège

Vu l'heure approchant du temps de midi et sachant que je ne pouvais les accompagner toute la journée, ils souhaitaient juste remplir leur BS et, de ce fait, demander simplement aux jeunes de bien vouloir utiliser le banc en respect des autres personnes. En s'approchant des trois jeunes, une odeur plus que de tabac se dégageait de l'espace occupé par ceux-ci. La

consommation seule ou en groupe sur la voie publique de produits stupéfiants n'est pas autorisée⁵⁰.

Les policiers sont donc allés au contact des trois jeunes afin de les interpeller sur la consommation présumée de cannabis dans l'espace public. Les trois jeunes ont immédiatement reconnu qu'ils étaient en train de consommer un joint⁵¹ entre eux et qu'ils venaient juste de l'allumer. Le contact se déroule sans incident. Les policiers, habitués à ce genre de contrôle et de rappel de la loi quant à ce type d'infraction, restent calmes et demandent aux jeunes leurs documents d'identité afin de procéder à une vérification avec l'aide de la centrale.

Un des policiers se charge de récupérer les documents d'identité pendant que le deuxième commence à procéder à une fouille « light »⁵² du premier jeune (celui qui était assis sur le banc en utilisant l'assise comme repose-pieds). Dans le jargon policier, ce contrôle s'avère positif par la détention de cannabis en petite quantité cachée dans son paquet de cigarettes. Le second jeune qui était également assis (mais correctement sur le banc) remet au policier sa carte d'identité, mais possède une seconde carte qui n'est pas sa propriété. Le policier interpelle donc le jeune sur cette dernière afin de comprendre la raison de sa présence dans son portefeuille. Il invoque qu'un ami l'aurait laissée tomber dans son véhicule quatre jours auparavant et qu'il doit encore le voir afin de la lui remettre. Suite à la fouille, le policier ne découvre aucun stupéfiant, mais constate que le jeune possède un smartphone ainsi qu'un GSM basique. Suite à un échange avec le policier, il m'informe que ce type de GSM sert généralement aux dealers pour organiser leur business.

Lorsque les policiers interpellent ce jeune de 21 ans sur l'utilisation de ce GSM, il dit qu'il a simplement deux téléphones portables. Les policiers ne sont pas autorisés à fouiller le contenu du téléphone, car aucun délit n'est reproché aux jeunes et il n'y a pas d'arrestation judiciaire à cet instant.

Le troisième jeune, également âgé d'une vingtaine d'années, ne possède pas de documents d'identité, mais sur base de son abonnement de bus, son identité est contrôlée.

⁵⁰ Centre Alfa : LEGISLATION EN MATIERE DE STUPEFIANTS http://centrealfa.be/wp-content/uploads/2016/04/Législation-drogues_090714.pdf- consulté le 1/04/2019.

⁵¹ Un joint est une *cigarette* roulée à la main avec du *papier à cigarette* et un bout de carton roulé sur lui-même en guise de filtre, contenant le plus souvent du *cannabis* (herbe ou *résine*, communément appelée *shit*), mais qui peut aussi contenir d'autres substances *psychotropes* possiblement diluées.

⁵² Fouille « Light » en opposition à la fouille judiciaire qui doit être effectuée par un officier de police judiciaire.

Pendant toute sa durée, en ma présence en tant qu'observateur portant également un gilet pare-balles ainsi qu'une chasuble jaune, le contrôle s'est déroulé, tant dans le chef des policiers que dans celui des trois jeunes, de façon très respectueuse et dans le calme. Pour rappel, l'interaction entre les policiers et ces jeunes débute juste sur le rappel à d'une règle d'utilisation d'un banc au sein de l'espace public.

Durant ces différents échanges, une dame arrive vers le contrôle en demandant ce qu'il se passe. La dame se présente comme l'éducatrice « scolaire » accompagnant un groupe de jeunes qui vient de sortir du cinéma Sauvenière dont fait partie un des trois jeunes contrôlés. D'emblée, l'éducatrice signale aux policiers que « son élève » ne pourrait rien avoir commis de répréhensible, car il vient juste de quitter le groupe. Lors de cet échange avec les éducatrices, les policiers ont informé la dame qu'il s'agissait juste d'un contrôle et que tout se passe bien pour l'instant.

L'éducatrice insiste en signalant qu'elle est l'éducatrice en charge du groupe et que son étudiant n'aurait rien pu commettre après sa sortie du cinéma. Les policiers confirment à nouveau qu'ils effectuent un contrôle d'identité et que s'il n'y a rien de particulier, le contrôle en restera là.

Le contrôle continu et, via leur oreillette, les policiers reçoivent des informations de la part du dispatching à propos des trois jeunes. En tant qu'observateur, je ne suis pas équipé d'oreillette et n'ai donc pas la totalité des informations échangées.

Cinq minutes plus tard, l'éducatrice revient accompagnée d'une autre dame tout en ayant, en arrière-plan, le groupe d'étudiants qui crient après leur copain de classe en train d'être contrôlé. À son arrivée près des policiers, la dame se présente comme l'enseignante *responsable* du groupe d'élèves en charge de l'activité à laquelle participe le jeune contrôlé. L'enseignante informe une fois de plus les policiers que le jeune participait à l'activité juste avant son interpellation, qu'il venait tout juste de sortir du cinéma et qu'il n'aurait donc rien pu commettre de répréhensible. Elle demande aux policiers la raison du contrôle et ce qui est reproché à « son étudiant ». Les autres jeunes ne l'intéressent pas.

Les policiers, respectant les règles déontologiques, ne communiquent pas à l'enseignante les raisons du contrôle (consommation de stupéfiant sur la voie publique) ni même le passif de ce jeune. N'ayant pas de réponse à ses questions, l'enseignante s'adresse à sa collègue éducatrice en lui formulant : « *c'est toujours la même chose, c'est parce qu'ils sont étrangers qu'on les contrôle en permanence* ».

Les policiers n'ont pas entendu cet aparté entre les deux dames et là, dans une dynamique de recherche active, j'ai demandé aux personnes de bien vouloir répéter leurs propos, car nous n'avions pas bien compris ceux-ci. L'enseignante reformule donc son idée : « *oui, nos élèves nous répètent sans cesse qu'ils sont contrôlés par la police parce qu'ils sont étrangers ou d'origine étrangère* ».

À cette reformulation, et n'étant pas en uniforme de police, je les ai informées que les policiers n'étaient pas, au départ, dans l'idée d'effectuer un contrôle d'identité des jeunes, mais qu'un événement les a contraints à l'effectuer. L'enseignante est restée sur ses positions en répétant qu'il s'agissait d'un contrôle parce qu'ils étaient étrangers.

Les policiers ont demandé aux deux dames de bien vouloir reculer afin de pouvoir les laisser terminer leur travail. Les stupéfiants et la carte d'identité n'appartenant pas au jeune étudiant ont été confisqués. Ils ont pu repartir, l'un avec le groupe qui l'attendait et les deux autres dans une autre direction.

Quelques précisions ou rappels :

- Les policiers sont en uniforme dont une veste avec manches orange fluo (visible de loin) ;
- Un des policiers est d'origine italienne et typé comme tel, l'autre est de type européen occidental (pas de trait d'un pays du Sud) ;
- Un des jeunes est d'origine d'Afrique subsaharienne, le deuxième de type européen et l'étudiant d'origine maghrébine. Après contrôle, il s'avère que tous les trois sont belges.

Lors du contrôle d'identité et quant aux informations échangées avec la centrale et les deux policiers via leur oreillette, il a entre autres été dit :

- Les deux jeunes ont déjà été contrôlés sur la voie publique pour consommation de stupéfiant, mais rien de plus. Ils ont généralement reçu des rappels de la loi ;
- Le troisième jeune qui accompagnait le groupe d'étudiants, était, quant à lui, connu pour consommation, mais également pour trafic de stupéfiants ainsi que suivi par le comité R pour radicalisation. Il a déjà séjourné préventivement en prison suite à de petits délits.

La position d'observateur dans ce type d'intervention est toujours délicate, car elle implique un recul de la part du chercheur, tant pour sa sécurité que sur le plan de sa neutralité. Il a aussi, par sa position, un tout autre regard sur la situation et l'interaction entre les différents protagonistes. Il a également la possibilité d'observer les autres personnes qui ne sont pas directement impliquées dans la situation.

À ce jour, des discussions importantes sont menées tant en Belgique que dans d'autres pays (France, États-Unis) sur la question du profilage ethnique. « *Le profilage ethnique est une forme de discrimination, interdite par la loi. Lorsque cela arrive, les conséquences sont négatives, d'abord pour les personnes visées, mais également pour le bon fonctionnement de la police* »⁵³.

Il s'agit ici d'un contrôle subjectif basé uniquement sur l'apparence typée de ces jeunes ? Comment peut-on arriver à dépasser le cadre de pensée du profilage ethnique lorsqu'une personne intervient en cours de route lors d'un contrôle d'identité ? Comment peut-on éviter la stigmatisation, de la part du policier, de jeunes de telle ou telle catégorie d'appartenance ethnique (religion, nationalité, couleur de peau) lorsque des faits répréhensibles sont commis à répétition par les mêmes individus ou petits groupes ?

Afin de structurer l'analyse de ce premier casus, il est intéressant, dans un premier temps, d'analyser la question des interactions, et ensuite de mobiliser différents concepts développés dans le cadre de l'ethnicité.

Il peut être distingué au moins 8 formes d'interactions :

- Les policiers et moi-même
- Les policiers et les jeunes
- Les jeunes et moi-même
- Les policiers et les responsables scolaires
- Les responsables scolaires et moi-même
- L'étudiant et ses responsables scolaires
- Les autres jeunes du groupe classe et les personnes impliquées dans le contrôle
- Les autres citoyens se trouvant sur la place et les personnes impliquées dans le contrôle.

⁵³ Amnesty International : <https://www.amnesty.be/camp/discrimination/le-profilage-ethnique-et-la-police/profilageethnique>

Certaines de ces formes d'interaction nous intéressent un peu plus dans une approche de l'ethnicité et d'autres dans le cadre d'une appartenance groupale.

Il importe de souligner qu'en Europe, et donc en Belgique, nous vivons dans une société marquée par l'immigration. Même si nous pouvons considérer que cette migration a toujours existé, elle se trouve aujourd'hui sous de nouvelles formes qui vont nous amener à repenser ou à (ré)-expliquer la construction des codes sociaux dans l'espace public.

3.5.3 De l'ethnicité

Suivant l'analyse proposée par Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Fenart au chapitre 6⁵⁴ : « les domaines de recherches de l'ethnicité : les questions clefs » de l'ouvrage *Les Théories de l'Ethnicité*, quatre axes d'approche sont possibles :

3.5.4 L'attribution catégorielle

Dans l'exemple analysé, la fonction d'attribution catégorielle est bien présente dès le début de l'interaction entre les policiers et les trois jeunes, mais en se basant sur des éléments qui ne ressortissent pas directement de catégorie d'ethnicité.

Pour Émile Durkheim, les catégories sont des « représentations collectives » qui émergent de la vie en société et imposent à tous ses membres une semblable façon d'ordonner le raisonnement et d'appréhender le monde. Cette conception a amené Durkheim à une classification sociale selon des dominants et des dominés.

Deux groupes sociaux sont présents dans cette interaction, dont un qualifié de « dominant » (les policiers) et un autre « dominé » (les jeunes), ce qui résulte d'un processus aussi appelé « étiquetage ».

Dans son article « l'identité et la représentation », Bourdieu affirme : « *seuls ceux qui disposent de l'autorité légitime, c'est-à-dire de l'autorité que confère le pouvoir, peuvent imposer leurs propres définitions d'eux-mêmes et des autres. L'ensemble des définitions identitaires fonctionne comme un système de classement qui fixe les positions respectives de chaque groupe* »⁵⁵.

Les rôles de chacun sont connus de part et d'autre. Les policiers doivent maintenir les règles en place dans l'espace public et peuvent utiliser le recours à la force afin d'y arriver (toutes



⁵⁴ Philippe POUTIGNAT & Jocelyne STREIFF-FRENART, *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995, 270 p.

⁵⁵ Denys CUCHE, *La Notion de culture dans les sciences sociales*, 5^e éd., Paris, La Découverte, 2016, p. 105

proportions gardées) et les jeunes, quant à eux, se réunissent dans des endroits bien déterminés afin d'appartenir à un ou des groupes en vue de partager des valeurs et des loisirs communs.

En l'occurrence, les jeunes se sont rencontrés place Xavier-Neujean et ont profité de cet instant pour partager un joint sans autre motif apparent.

Ces jeunes ne sont issus ni de la même communauté, ni du même quartier, ni de la même appartenance religieuse : on ne parle donc pas nécessairement d'une catégorisation sur base ethnique avec un patrimoine ou une histoire commune.

Les policiers, quant à eux, ont fait le choix d'entrer dans une carrière de policier pour différentes raisons, mais ne se connaissent pas préalablement. Ils sont collègues et ont fait le choix de travailler dans cette même section de police de proximité. Ils sont répartis en 8 séries de 6 à 8 policiers.

Les rôles et les catégories sont bien connus chez chacun. On peut imaginer que le contrôle se déroule sereinement, car chacun, de par sa position de dominant ou de dominé, sait ce qu'il va se passer et comment va se dérouler le contrôle.

Les jeunes sont habitués à ce genre d'intervention policière à leur égard, et ce, pour différents motifs : ils se trouvent en compagnie de personnes qui sont régulièrement contrôlées, stationnent à des endroits identifiés comme problématiques par les forces de l'ordre, consomment sur la voie publique des stupéfiants reconnaissables à l'odeur à plusieurs dizaines de mètres...

Les policiers, quant à eux, connaissent bien des catégories comparables de jeunes, car ils contrôlent depuis plusieurs mois, voire plusieurs années; les mêmes espaces, les mêmes personnes pour le même type de faits.



Dans ce contexte, la catégorisation NOUS et EUX est assez facile à identifier.

Nous pouvons également apercevoir une autre catégorie qui est le monde enseignant, avec cette particularité de travailler avec un public plus âgé toujours scolarisé dans le secondaire. Le jeune, membre du groupe, est âgé de 21 ans. Le personnel scolaire va directement s'insurger contre ce contrôle et

ce, sans avoir assisté à l'entièreté de la situation vécue entre les policiers et les trois jeunes.

Une forme de parti pris s'installe rapidement de la part du personnel scolaire : « *Il n'est pas possible que leur jeune ait fait quoi que ce soit* », sous-entendu que le contrôle est arbitraire et ne se base que sur un volet contrôle : « *vous les contrôlez parce que ce sont des jeunes, et en plus, des étrangers* ».

Il s'opère à cet instant une forme de catégorisation des policiers comme policiers usant et abusant de leur pouvoir, et de la part des policiers comme des enseignantes « *bobos, naïves et en dehors de toute réalité* ». Comment peuvent-elles prendre parti pour leur étudiant, et ce sans avoir observé toute la scène et y avoir participé ?

3.5.5 Les frontières

La notion de frontières peut être interprétée comme ce qui délimite un groupe social tout comme pour délimiter un territoire.

« *Selon Barth, l'ethnicité, qui est le produit du procès d'identification, peut être définie comme l'organisation sociale de la différence culturelle. Pour expliquer l'ethnicité, ce qui importe, ce n'est donc pas d'étudier le contenu culturel de l'identité, mais plutôt les mécanismes d'interaction qui, utilisant la culture de façon stratégique et sélective, maintiennent ou remettent en cause les "frontières" collectives* ».⁵⁶

⁵⁶ CUCHE, D., *op. cit.*, p.113

Lors de cette histoire, les enseignantes ont regroupé les trois jeunes ou mêmes identités en tant que jeunes étrangers, en mettant en avant que c'est chaque fois la même chose, c'est parce qu'ils sont étrangers qu'on les contrôle.

À aucun moment, les enseignantes n'interpellent le policier sur son origine ni ne considèrent qu'il y a deux mondes : les jeunes étrangers (ainsi qu'elles comme entité (EUX) et les policiers (NOUS). Elles utilisent à la fois un marqueur social et un marqueur à caractéristiques visibles pour créer une identité pour ces jeunes; et n'utilisent que le marqueur social afin de catégoriser les policiers.

Dans cette situation, les jeunes acceptent ou se voient imposer de la part des enseignantes (qui représentent également l'autorité et le pouvoir dans le contexte scolaire) une simplification de leur appartenance ethnique et sociale. Ils sont juste étrangers et non algériens, marocains, congolais, ivoiriens... Le simple fait qu'ils soient d'origine étrangère les met dans une même catégorie.

Il apparaît un glissement au sein même de l'identification du jeune qui accompagne le groupe scolaire de la part des enseignantes. La première intervient rapidement en mettant en avant qu'elle accompagne le jeune et que lui n'aurait rien pu commettre, car il venait de quitter le groupe.

À la fois, il ne peut être assimilé aux deux autres, et à la fois il fait partie des jeunes d'origine étrangère qui ne cessent d'être contrôlés par la police. Pour les policiers, il s'agit de jeunes qui occupent de manière inappropriée un bien mis à la disposition de la collectivité tout en partageant un joint.

Les « frontières » ne sont pas immuables, elles peuvent être utilisées par le « NOUS » ou par le « EUX » à tous les moments de l'interaction. Ce jeu des « frontières » nous amène à concevoir la notion d'ethnicité de manière à la fois relationnelle et situationnelle par le concept de « saillance ».

3.5.6 *La saillance*

En utilisant nos lunettes du courant situationniste afin de bien appréhender la situation analysée, les stratégies identitaires peuvent montrer la stratégie mise en place par l'individu dans la mise d'un trait ou d'une caractéristique. Denys Cuhe reprend les propos du sociologue Daniel Bell « *Emblème ou stigmat, l'identité peut donc être instrumentalisée dans les relations entre les groupes sociaux. L'identité n'existe pas en soi indépendamment des stratégies d'affirmation*

identitaire des acteurs sociaux, qui sont à la fois le produit et le support des luttes sociales et politiques »⁵⁷. Nous pouvons observer une utilisation d'un trait ou d'une caractéristique sociale, ethnique, et ce en fonction de l'évolution des faits. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie volontaire ou involontaire de la part des acteurs sociaux.

3.5.6 *L'origine commune*

L'enseignante justifie l'agissement des policiers au travers de l'origine des jeunes contrôlés comme étant des étrangers, et ce sans tenir compte de l'origine étrangère d'un des policiers effectuant le contrôle. L'origine commune n'est pas vue dans sa vision première en identifiant l'ensemble des personnes d'origine étrangère, mais en catégorisant à nouveau le "eux" et le "nous". Même si l'enseignante n'est pas d'origine étrangère, elle peut se considérer comme telle afin de s'opposer aux policiers.

3.5.7 *Le profilage*

Le profilage désigne la classification d'individus en fonction de leurs caractéristiques apparentes, qu'elles soient variables (le comportement, les habitudes...) ou non (l'âge, la couleur de peau, le sexe, etc.). Comme abordé en amont, le « profilage ethnique », *selon le Réseau européen contre le racisme, peut se définir comme le recours, par les officiers de police ou des services de sécurité, de l'immigration et des douanes, à des généralisations reposant sur la race, l'ethnicité, la religion ou l'origine nationale, plutôt qu'à des éléments liés au comportement individuel ou à des indices objectifs, pour appuyer les soupçons sur la base desquels seront engagées des actions discrétionnaires de maintien de l'ordre. C'est souvent à travers les choix qu'opèrent les policiers lorsqu'ils décident qui ils vont arrêter dans la rue pour des contrôles d'identité, des interrogatoires, des fouilles, et parfois des gardes à vue, que cette pratique est la plus manifeste. Le profilage ethnique peut également être utilisé pour « forer » des données (c'est-à-dire effectuer des recherches automatisées dans les bases informatiques), dans le but de repérer des suspects potentiels de terrorisme ou pour cibler les politiques de surveillance des milieux susceptibles de radicalisation*⁵⁸.

⁵⁷ CUCHE, D., *op. cit.*, p. 111.

⁵⁸ Réseau européen contre le racisme (ENAR), *Le Profilage ethnique*, fiche d'information n° 40, Bruxelles, juin 2009.

3.5.8 La stratégie identitaire

Selon Carmel Camilleri, ce sont les « *Procédures mises en œuvre (de façon consciente ou inconsciente) par un acteur (individuel ou collectif) pour atteindre une, ou des, finalités (définies explicitement ou se situant au niveau de l'inconscient) ; ces procédures sont déployées en fonction de la situation d'interaction, mais aussi en fonction des différentes déterminations (sociohistoriques, culturelles, psychologiques) de cette situation* »⁵⁹

L'utilisation par les enseignantes du principe de différenciation comme outil de distanciation entre les policiers et les jeunes est assez stratégique. Elles invoquent que le contrôle est réalisé sur la base ethnique et non sur des faits que les jeunes auraient pu commettre.

Il est assez difficile de faire part de la rencontre entre la culture des jeunes ou du jeune étudiant et celle de ses enseignantes. Peut-on considérer que le fait que le jeune soit inscrit dans une école fait de lui un être situé culturellement proche des enseignantes ? Nous pourrions également prendre nos lunettes sociologiques pour questionner le choix posé ou non par les enseignantes de travailler dans cet établissement scolaire qui accueille une population d'origine étrangère ?

En effectuant une recherche sur les écrits réalisés par Bernard Lahire, sociologue français, qui aborde la question de « l'Homme Pluriel », nous nous sommes arrêtés sur la formulation suivante :

« *Tout corps individuel plongé dans une pluralité de mondes sociaux est soumis à des principes de socialisation hétérogènes et parfois même contradictoires qu'il incorpore* »⁶⁰



Nous restons des êtres construits en interaction avec plusieurs mondes sociaux différents et ces mondes ne s'affichent pas nécessairement aux autres de façon claire et transparente.

⁵⁹ Carmel CAMILLERI, *Stratégies identitaires*, Paris, PUF, 1990, p. 40.

⁶⁰ Bernard LAHIRE, *L'Homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Nathan, « Essais et Recherches », 1998, 400 p.

En approchant la situation par cette vision, il nous paraît assez évident que les enseignantes ne connaissent leurs élèves que dans le cadre scolaire. Partagent-elles leurs réalités sociales, leurs espaces de vie, leurs pratiques sociales et culturelles ?

Les jeunes sont à la fois ancrés dans le monde scolaire, familial, religieux, sportif... ces mondes sociaux influencent le jeune sur sa construction et donc son rapport aux autres.

3.6 Deuxième casus : « Sur le parvis, t'es pris »

3.6.1 Présentation du cadre

Le dimanche 4 novembre 2018, une patrouille de la T.F.Z. de zone de police de Liège a effectué une sortie selon un B.S. qu'il avait reçu le matin lors de la prise de service.

3.6.2 Les faits

Vers 18 h, les policiers passent contrôler le parvis d'une église en périphérie du centre-ville suite à une information recueillie par des collègues d'un autre service quant au fait que des jeunes zonent à cet endroit.

À proximité de l'église, les policiers sont amenés à contrôler un groupe de quatre personnes en train de consommer de l'alcool sur la voie publique (ce qui n'est pas autorisé dans le règlement communal de la Ville de Liège). Lors de ce contrôle, une équipe du Service d'intervention est appelée en renfort afin de sécuriser ce dernier. Après vérification, l'équipe TFZ est repartie en direction du parvis de l'église.

En approchant du lieu, une personne d'origine étrangère, éventuellement originaire d'un pays du Maghreb, se trouve assise dans cette impasse ainsi qu'une personne de type caucasien. Les policiers interpellent le jeune homme afin de contrôler son identité. Celui-ci fait comprendre qu'il ne parle pas bien le français et signale qu'il réside près d'Amsterdam et qu'il venait se promener à Liège. L'endroit est fortement excentré et n'a aucun attrait touristique ni ~~attrait~~ économique.

Il déclare qu'il n'a pas d'amis, ni famille à Liège et qu'il est là en tant que touriste.

Après une fouille light et un contact avec le dispatching, il a été décidé d'amener la personne à l'Hôtel de Police, rue Natalis, afin de procéder à la vérification de son identité par prise d'empreintes digitales.

Assez rapidement, les policiers de la TFZ qui ont le contrôle des étrangers comme une des missions prioritaires assignées, ont imaginé que cette personne était en séjour illégal ou était en possession de stupéfiant(s).

Suite à la prise d’empreintes, il s’est avéré qu’il avait déjà été contrôlé en situation de séjour illégal en Belgique quelques semaines auparavant. Suite à cela, une fouille plus en détail a été réalisée avant de le mettre en cellule en attente d’une décision de l’Office des étrangers.

Les policiers ont essayé de comprendre pourquoi il était présent à cet endroit et les versions soutenues ne les ont pas convaincus.

Habitué à ce type d’intervention, les policiers ont passé le relais au commissaire chargé de la gestion du bloc cellulaire de l’Hôtel de Police.

3.6.2 L’attribution catégorielle

Dans ce deuxième casus, les policiers ont assez vite catégorisé la personne, soit en tant que personne en séjour irrégulier ou illégal, soit comme personne pouvant revendre ou acheter des stupéfiants.

Ce qui a pu favoriser cette prise de position de la part des policiers se trouve à la fois dans :

- les missions spécifiques de cette équipe
- l’expérience du travail quotidien
- le lieu et l’heure où la personne a été interceptée
- le fait que la personne ne possède pas de document de séjour ou d’identité sur elle
 - la limitation du temps de l’intervention afin de continuer son travail sur d’autres contrôles,
- ...

3.6.4 Les frontières

À l’opposé du premier casus, les frontières sont très clairement établies par les policiers au moment du contrôle. Le « Nous » policier et le « Eux » étranger en situation d’infraction sont très vite établis. Dans un premier temps, par la présentation de la carte de police et le fait que trois policiers encadrent le jeune homme rapidement et contrôlent tout aussi rapidement le jeune homme de type caucasien qui se trouvait à proximité. Celui-ci a juste décliné son identité et le dispatching a signalé qu’il n’était pas connu pour des faits.

Dans cette situation, j'ai eu l'impression que les frontières étaient clairement établies de la part des policiers en sortant du véhicule. La représentation de la personne en séjour illégal était le scénario qui allait orienter le contrôle en question.

Imaginer une autre situation que celle que l'on voit est parfois compliqué.

Lors de son entretien, D soulignait que « *Je ne pense pas que dans notre pratique quotidienne, et je n'exclus d'ailleurs pas dans une certaine mesure ou un petit pourcentage de notre section, voire peut-être de moi-même, qu'on va nécessairement avoir la démarche intellectuelle d'aller au-delà de ce que l'on voit. Enfin a fortiori plus encore ici, mais ce ne sera pas systématique ni avec les mêmes sensibilités non plus. Et si tu prends des gens étrangers à cette section-ci, je pense que sur 10 enquêteurs si t'en as un qui va gratter éventuellement un petit peu plus loin pour voir si ce ne serait pas de la traite, ce sera beaucoup !* ».

3.6.5 *Le profilage*

La question du profilage est assez centrale dans la situation rencontrée, car elle met en scène dès le départ une personne de type d'origine étrangère. De par les attentes vis-à-vis du service dans lequel les policiers travaillent et de par l'expérience répétée dans cette même forme de délits (séjour illégal, stupéfiants, petits vols...), ils sont amenés à appréhender les personnes d'origine étrangère en les catégorisant par « ethnique » - « phénotype » - « type de criminalité ». Il deviendrait dangereux de n'appréhender le monde que par le prisme police.

En conclusion, il est évident que les missions qui sont confiées aux policiers doivent être remplies et que ces dernières sont de plus en plus évaluées par ce qu'on pourrait appeler une politique du chiffre. La mise en place de cette politique passe par l'analyse du nombre de procès-verbaux rédigés par chacune et chacun ou en mettant en compétition indirecte les différents services d'une même zone.

Le travail d'un service public doit-il être évalué par une politique du chiffre ou par une forme d'évaluation qualitative du service rendu ? Par la mise en place de cette politique, une des dérives possibles est de ne pas s'attarder aux situations individuelles et de ne pas prendre le temps de bien tout saisir, de comprendre avant d'agir. Par cette approche du chiffre, l'évitement d'appréhender la situation rencontrée comme une potentielle situation de traite des humains devient évidente.

Lors de son interview, D partageait : « *Faire un PV de traite c'est quand même plus compliqué — enfin me semble-t-il, parce que je ne suis pas un spécialiste et je n'ai peut-être pas d'intérêt ou d'expertise — mais c'est plus compliqué que de faire ton PV de vol. »*

4. À l'École de police, en groupe je partage.

4.1 La classe

L'idée de mettre en place un focus group résidait dans le souhait de faire parler les policiers venant de différents horizons sur les expériences vécues avec les personnes d'origine étrangère durant leur expérience de terrain. L'École de Police et plus particulièrement une classe de candidats inspecteurs principaux me paraissait la plus adéquate.

L'exercice par le focus group⁶¹ proposé aux policiers a été assez bien accueilli, mais seulement après un petit temps d'incompréhension. Ils pensaient avoir un cours avec un enseignant et non avec un étudiant qui venait leur demander de partager à froid une expérience vécue.

Le focus group a été réalisé avec un groupe de 34 élèves policiers candidats à la fonction d'inspecteur principal. Les élèves ont une expérience policière d'au moins 7 années et doivent suivre une formation de 9 mois à l'École de Police.

« Les fonctionnaires de police du cadre moyen sont soit des inspecteurs principaux de police ayant obtenu une promotion interne, soit des inspecteurs principaux de police avec une spécialisation particulière recrutés sur base d'un diplôme spécifique de bachelier. Ils constituent ce que l'on appelle le cadre moyen spécialisé.

Ces membres du personnel jouissent d'une pleine compétence de police et exercent également des tâches dirigeantes. Ils dirigent en effet de petites équipes d'inspecteurs et d'agents de police »⁶².

Le groupe était composé de 7 femmes et 27 hommes, âgés principalement de 31 à 40 ans.

Ils ont commencé leur carrière de police entre 18 et 25 ans pour 26 d'entre eux, et entre 26 et 30 ans pour les 8 autres.

Sur l'ensemble de la classe, 25 ont principalement travaillé en intervention, 6 en proximité tant à Liège qu'à Bruxelles ou en zone rurale, et 2 à la TFZ de Liège.

⁶¹ Ibidem.

⁶² Police Fédérale : <https://www.jobpol.be/fr/jobs-en-uniforme/fonctions/inspecteur-principal-specialise/description-de-fonction-inspecteur> consulté le 1^{er} mai 2019.

8 policiers ont indiqué qu'ils étaient d'origine étrangère et 10 ont signalé qu'ils partageaient leur vie avec une personne d'origine étrangère.

Près d'une personne sur trois est ou vit avec une personne d'origine étrangère.

Très rapidement, il est apparu que les policiers n'étaient pas habitués à ce genre d'exercice.

Après avoir expliqué les règles de base du focus group (ce qui est dit ne sort pas de la pièce / il n'est pas question de juger les interventions des autres participants / chacun doit veiller à respecter le temps de parole accordé), mais aussi la raison de ma présence comme étudiant-chercheur, ainsi que comme chargé de cours à l'École de Police, nous avons pu commencer le tour de table. Assez rapidement, différentes interactions se sont produites suite à la présentation de certaines expériences vécues. Il a été rappelé à plusieurs reprises lors du tour de classe qu'il n'était pas nécessaire de choisir une expérience négative ou positive vécue avec une personne d'origine étrangère, mais bien l'expérience qui les a marqués le plus ou l'expérience qu'ils souhaitaient partager avec le groupe.

Ce focus group s'est déroulé l'avant-dernier jour de formation des candidats inspecteurs principaux avant qu'ils ne partent chacun en stage sur le terrain. Une certaine connivence est bien présente dans le groupe et les personnes ont appris à se connaître durant les 7 premiers mois de la formation.

Après le tour de table dont l'analyse interviendra quelques lignes ci-dessous, j'ai déjà pu envoyer au groupe plusieurs observations réalisées sur ces 90 minutes. La principale se situe sur la place prise par chacun d'entre eux dans la classe. Ils se sont regroupés par origine, non ethnique, mais par zone de police ou région de travail. Les germanophones sont les uns à côté des autres, ceux ayant travaillé sur Bruxelles dans un coin de la classe et les Liégeois répartis en deux groupes homogènes. La question de genre n'a pas été un critère de regroupement, mais bien celui d'une appartenance groupale. Précédemment, la question de cette appartenance avait été mise en avant en parlant des sections ou des séries au sein de la Paix Publique.

4.2 Les expériences

Lorsque je donne des formations à des travailleurs sociaux, je leur parle très souvent de la frustration du travailleur social qui fait que malgré tout ce qu'il peut mettre en place, ne sait ou ne peut aider, accompagner une personne malgré elle.

J'ai découvert lors de ce focus group sur la question des personnes d'origine étrangère différentes formes de frustration chez l'ensemble des policiers.

4.2.1 Les OQT

La plus grande frustration relatée par plus d'un tiers de la classe résidait dans le fait que très souvent, rien n'était entrepris pour les petits criminels qui reçoivent régulièrement des OQT⁶³, mais pour lesquels aucune mesure judiciaire ou d'éloignement du territoire ne sont prises.

« Ça parle beaucoup d'OQT. On parle beaucoup de personnes pas en ordre de séjour. Ce sont celles que l'on contrôle le plus ».

4.2.2 Les expulsions

Ce constat pourrait faire penser qu'ils ne souhaitent pas la présence de personnes d'origine étrangère sur le territoire, mais j'ai pu entendre qualifier d'injustice le fait qu'ils devaient amener à Zaventem, en vue d'une expulsion du territoire, des personnes intégrées tant dans leur quartier que dans une vie familiale, qui travaillent ou suivent des formations. Cinq policiers faisaient part de leur incompréhension.

« Lorsque je travaillais sur Liège, j'ai dû reconduire une dame à Zaventem. Elle travaillait, parlait 7 langues. Chez elle c'était correct. Je ne comprends pas »⁶⁴

⁶³ Ordre de quitter le territoire

⁶⁴ Expérience 26 présentée lors du Focus Group du 7 mai 2019.

4.2.3 *Y en a marre !*

Certains ont clairement exprimé leur ras-le-bol : « *Je serai beaucoup moins correcte que mes collègues. Je vis avec quelqu'un d'origine étrangère. Je travaille aux stups. J'en ai ras le bol de tous ces petits Arabes polycriminels. La politique belge est à zéro. À un moment donné, il faudrait que les crasses on les jette un peu dehors et comme cela on fera les choses correctement. Ça commence à me saouler grave qu'on ne fasse rien avec le travail d'enquête qu'on réalise* »⁶⁵.

Les propos tenus par la policière sont les reflets d'une ambiance de travail non-reconnue et non-soutenue de la part des autorités tant judiciaire que politique. Ne serions-nous pas au bord d'une crise institutionnelle de la police, qui s'est exprimée à plusieurs reprises lors des grèves (jours de maladie) dans le courant du mois d'octobre et novembre 2018 ? Certains commissariats ont dû fermer leurs portes par manque d'effectifs.

4.2.4 *Dialogue et culture*

Les policiers éprouvent régulièrement des difficultés pour communiquer avec les personnes qui ne parlent pas français. L'échange est parfois impossible ou l'attente d'un interprète est parfois très longue. Les pratiques culturelles sont parfois un frein au travail. La position de la femme et la considération que peuvent avoir les personnes envers une femme policière ne sont parfois pas très élevées.

« *Beaucoup de situations avec des personnes d'origine étrangère pas en ordre de séjour. Et comme mes collègues, plusieurs situations de contrôle qui ne se passent pas très bien car je suis une femme policière* »⁶⁶.

Cette double position en tant que femme (question de genre), et policière de surcroît, accentuent cette distance mise entre certaines personnes d'origine étrangère et le représentant des forces de l'ordre.

⁶⁵ Expérience 27 présentée lors du Focus Group du 7 mai 2019

⁶⁶ Expérience 19 présentée lors du Focus Group du 7 mai 2019

4.2.5 *Absence de politique et de moyens*

Comment envisager de travailler lorsqu'il n'y a pas assez de policiers ou pas assez de services qui peuvent aider les personnes en transit vers l'Angleterre ? Trois policiers travaillant spécifiquement dans le contrôle routier sont inquiets pour les mineurs d'âge étrangers non accompagnés qui ne restent pas dans les centres d'accueil adaptés.

« Quelques opérations migrants. Une opération avec 40 migrants dont 15 mineurs d'âge. Entre le parquet, le service qui s'occupe des mineurs, et au bout de 24 h pas de solution et on doit libérer toutes ces personnes au centre de Beaufays car pas de solution à apporter même pour les mineurs d'âge. On les met aux arrêts de bus et on leur dit de redescendre en bus. Une grosse opération menée presque avec 26 h de service et aucune mesure prise. Une mauvaise organisation, une mauvaise coopération, un manque de moyens ».

4.2.6 *Ils exploitent même la misère des étrangers*

Deux policières de quartier partagent leur expérience quant à l'inscription administrative comme domicile de personnes d'origine étrangère dans des logements insalubres mis en location par d'autres personnes d'origine étrangère.

« J'ai été inspecteur de quartier pendant 10 ans. J'ai eu beaucoup de personnes d'origine étrangère qui s'installaient dans des logements pourris à d'autres étrangers. Ils n'avaient pas d'autre choix car sinon ils ne trouveraient pas de logement - un autre élève intervient : « Les pauvres - Hé oui, je trouve cela dégueulasse ».

4.2.7 *Un sentiment d'appartenance*

Il est parfois difficile de ne pas se sentir touché par une situation particulière. Concernant une famille ne parlant que le turc, une policière s'est sentie investie d'une mission qui allait au-delà de sa mission. La mission de policier de quartier a-t-elle des limites ?

« Ce sont de longs débats, gestion des gens qui ont des papiers, pas de papiers. En tant que policière de quartier, j'ai dû intervenir pour une famille bulgare qui était hébergée par des marchands de sommeil. Les gens parlaient turc et ne comprenaient pas le français. Et comme je parlais le turc, j'ai fait plus que mon travail de policier pour les aider à trouver des solutions, à gérer leurs problèmes ».

4.3 Clôture du tour de table

Les policiers eux-mêmes arrivent à la conclusion que ce qui pose problème réside essentiellement avec les personnes qui n'ont pas de papiers mais ne respectent pas les règles. Il n'a pas été tenu de propos « racistes » de la part des policiers, mais principalement l'expression d'une forme de résignation, d'incompréhension, d'impuissance face à des phénomènes criminogènes à répétition qui ne sont ni punis, ni sanctionnés par un éloignement du territoire.

Certains policiers soulignent même la richesse de l'interculture ; mais d'autres s'opposent fermement à une société qui s'adapterait aux pratiques sociales et culturelles venues d'ailleurs.

La technique du focus group serait à reproduire dans le cadre de la formation sur cette thématique, mais aussi sur d'autres qui amènent un débat ainsi qu'une éventuelle co-construction d'une représentation du monde. Cette ouverture d'espace de parole libre pourrait être prise comme exemple pour leur prochain job au sein des responsables policiers dans le cadre de technique de débriefing.

5. La traite des êtres humains

5.1 La détection des victimes

« La détection c'est l'action de détecter la présence de quelque chose de caché, de quelque chose qui n'est pas visible à l'œil nu. »⁶⁷

Il est prévu dans le cadre de la circulaire de coopération multidisciplinaire :

« La "détection" d'une victime présumée a lieu par la reconnaissance d'indications révélant une situation potentielle de traite des êtres humains/certaines formes aggravées de trafic des êtres humains. Pour les services de police et les services d'inspection sociale, cela intervient soit par des constatations sur le terrain, soit par des déclarations. Il n'est pas obligatoire que la personne interceptée fasse immédiatement des déclarations pour pouvoir être considérée comme victime. La constatation d'indices suffit... Il arrive fréquemment que les victimes ne se considèrent pas comme telles, par exemple parce qu'elles estiment que leurs conditions d'exploitation et leur salaire sont meilleurs que ce qu'elles pourraient obtenir dans leur pays d'origine. Le législateur belge a cependant estimé que la situation des victimes doit être examinée en fonction des conditions de travail belges et non en fonction des critères qui s'appliquent dans le pays d'origine de la victime. Dès lors, ce n'est pas parce qu'une victime ne se considère pas comme telle qu'elle n'est pas une victime présumée visée par la présente circulaire. Une victime qui ne se perçoit pas comme telle doit donc également être informée et orientée ».⁶⁸



Afin d'apporter une aide adéquate dans le cadre du volet humanitaire, la Belgique a suscité la création de trois centres d'accueil spécialisés dans l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des victimes de la traite des êtres humains.

⁶⁷ Le Larousse

⁶⁸ Myria : Circulaire relative à la mise en œuvre d'une coopération multidisciplinaire concernant les victimes de la traite des êtres humains et/ou certaines formes aggravées de trafic des êtres humains - <https://www.myria.be/files/circulaire-23-12-2016.pdf> consulté le 22 mai 2019.

Les travailleurs des centres d'accueil travaillent généralement avec des policiers, des inspecteurs sociaux et des magistrats spécialisés en la matière.

Lors des interviews, des journées passées sur le terrain, du focus group ainsi que de mon expérience professionnelle (en profitant de cette position de chercheur pour regarder dans le rétroviseur), il ressort que la question des représentations que peuvent avoir les policiers sur les personnes d'origine étrangère est imbriquée à la fois dans l'histoire personnelle, les relations professionnelles, la culture développée par le service dans lequel le policier est affecté. Cette représentation forme un tout et ce n'est pas parce qu'il y a l'une ou l'autre forme de représentation qu'il y a d'office une discrimination dans les suites apportées dans le travail effectué.

Cependant la détection des victimes de la traite des êtres humains est directement influencée :

- par le service dans lequel le policier travaille,
- par les missions ou tâches qui sont confiées à la personne,
- par les moyens alloués au travail à réaliser (nombre d'enquêteurs, frais d'interprétariat),
- par la présence d'un gradé maîtrisant ou connaissant la matière,
- par l'envie d'aller au-delà des faits constatés,
- par la connaissance de la matière,
- par la connaissance de personnes relais au sein de la même zone ou auprès de la police fédérale,
- par le return ou le soutien de la part des magistrats en charge de la matière,
- par les choix opérés au sein de la zone de police en termes de plan zonal de sécurité,
- par le fait qu'un collègue ait déjà travaillé en la matière par le passé,
- par la connaissance des partenaires possibles autres que la police,
- par la posture que peut prendre la personne potentiellement victime lors de son interception,
- par le fait que la victime soit connue pour des délits antérieurs,
- par le fait que la personne ne souhaite absolument pas parler avec les policiers
- ...

K : « En parlant de la TEH ; “oui, le problème est qu'il y a tellement de choses à voir dans la formation, mais tant que tu n'es pas confronté aux cas et qu'il va être bien monté du début à la fin, tu n'arriveras pas à assimiler cette matière-là”.

K : “Ils vont juste renvoyer la patate chaude à l’auditorat du travail ou au parquet en disant : attention, il y a peut-être une situation de TEH là-bas, on a arrêté la personne. L’OE a remis un OQT ou une relaxe ou il est en centre fermé. Mais il est peut-être victime, mais on a fait ça. C’est d’abord l’aspect séjour illégal qui va prendre le dessus dans des cas comme ça”.

K : “Il y a certainement d’une part la difficulté d’appréhender cette personne-là comme une victime, mais je pense surtout que cela fait peur”.

K : “C’est un travail qui est assez difficile de garder les yeux ouverts et de ne pas être pris dans l’engouement de travailler avec l’OE, on va rapatrier les gens”.

5.2 Conclusion

En conclusion de la deuxième partie de la question de recherche, il est possible d'imaginer qu'il y a bien une influence, qu'elle soit positive ou négative, quant aux représentations que peuvent avoir les policiers sur les personnes migrantes. Le policier va pouvoir apporter des réponses aux problèmes rencontrés, à condition de bénéficier tant de la connaissance de la matière que des outils nécessaires afin d'effectuer son travail. Il pourra toujours y avoir comme dans l'ensemble de la population « un regard négatif » à l'égard des personnes d'origine étrangère dans la police.

Le regard que l'on porte sur une personne influence à la fois notre comportement (notre manière d'agir), mais aussi le comportement de la personne qui se trouve en face de nous (comment je suis perçu) et ceci peut amener à avoir une réaction, un comportement ou un résultat de l'action discriminant.

Comme mis en avant dans les interviews, il est déjà compliqué de faire comprendre ou entendre à une personne qu'elle est victime de traite des êtres humains. Mais si en plus, en tant que policier, il lui est montré ouvertement que je n'aime pas les étrangers, il risque d'y avoir de la part de la victime un repli sur soi, et donc il risque d'y avoir une forme de discrimination en ne l'orientant pas vers un centre d'accueil spécialisé.

Nonobstant l'idée entretenue par certains responsables policiers selon laquelle ces derniers connaissent tous la problématique de la traite des êtres humains ainsi que la législation s'y référant, il ressort des nombreux contacts que les policiers non spécialisés en la matière ne connaissent ni la matière, ni l'existence des trois centres d'accueil spécialisé en Belgique.

Il pourrait être envisagé une recherche basée sur des questionnaires envoyés à un échantillon assez important de policiers, reprenant des questions de connaissance sur la traite et le trafic des êtres humains ainsi que sur la procédure mise en place par le législateur. Cet apport quantitatif pourrait faire l'objet d'un complément effectué via des entretiens qualitatifs.

6. Constats et recommandations

En commençant ce travail, il y avait chez moi l'envie, mais surtout le besoin, par une démarche méthodologique et scientifique, de dresser différents constats, mais aussi plusieurs recommandations.

Dans cette perspective, des recommandations peuvent être envisagées comme de nouvelles clefs, tant pour les décideurs que pour les travailleurs de terrain /; je vais conclure ce travail sur huit points et donc huit recommandations.

- Lors des différents échanges, le point le plus interpellant est la méconnaissance du phénomène d'exploitation sur le territoire national. Et donc l'absence de connaissance de la circulaire de coopération multidisciplinaire.



Il serait primordial de prévoir dans toutes les formations policières un module « traite des êtres humains » ainsi que des modules de recyclage TEH en collaboration avec les ONG et les magistrats. Une approche des causes actuelles des migrations serait un atout dans cette formation. La rapporteuse des Nations Unies Urmila Bhoola, en visite en 2015, avait déjà souligné ce besoin⁶⁹.

- Il a été constaté une forte catégorisation des personnes en sous-groupes criminogène ou ethnique. Bien souvent ces deux sous-catégories, en fonction des réalités rencontrées par les policiers, ne font qu'une.



Il conviendrait d'envisager une formation spécifique pour les gradés – inspecteurs principaux sur les principes de catégorisations qui peuvent mener à une discrimination dans le travail d'intervention policière.

⁶⁹Nations Unies : <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=15614&LangID=F> consulté le 26/05/19

- Au cours de ce travail, les policiers ont pu faire part d'un manque de recul ou d'espace de partage autour du vécu policier, d'un manque de temps pour partager des moments forts.



Il serait intéressant de prévoir des espaces, des moments et des personnes de référence afin de pouvoir déposer au moins une fois tous les 6 mois les expériences vécues, les moments plus difficiles. Cette recommandation est également formulée par Émeric Goubelle, ancien policier français, dans son livre Racisme dans la police - Mensonges ou Réalité ?⁷⁰.

- Lors des entretiens, les policiers rencontrés ont formulé une méconnaissance des autres cultures, communautés et religions. Un apprentissage sur le tas a été nécessaire par leurs pairs afin d'adapter leurs interventions quotidiennes.



Une sensibilisation aux relations interculturelles et communautaires comme imaginé et mis en place à Genève par un policier de proximité serait nécessaire à l'organisation de la vie au sein d'un espace partagé. « Le fonctionnaire de police obtiendra de la satisfaction dans son activité quotidienne, ne voyant plus la personne migrante comme étant une menace, mais comme un partenaire humain qui, dans bien des cas, échappe à la torture et à la mort en fuyant la terre de ses ancêtres ».⁷¹

⁷⁰ Eric GOUBELLE, *Racisme dans la police - Mensonges ou Réalité ?*, Saint-Ouen, Les Éditions du Net, 2017.

⁷¹ Sarah KHALAFALLAH, Alain DEVEGNEY & Yves DELACHAUX, *L'éducation en débats : analyse comparée*, Vol. 2, Genève, 2002, p. 153.

- À plusieurs reprises, les policiers ont répété leur difficulté quant au manque de collègues présents avec eux sur le terrain. Ils doivent régulièrement faire au plus vite afin de satisfaire toutes les demandes d'intervention. Cette précipitation peut également être un risque de passer à côté d'éléments qui permettraient de travailler plus efficacement.




Prévoir un renfort dans plusieurs unités et services de police pourrait être une solution afin de donner la possibilité à chacun d'aller jusqu'au bout de sa mission. Le recrutement par le ministre de l'Intérieur doit continuer, mais aussi s'accélérer afin de remplacer les policiers qui partent à la retraite.

- Une incompréhension existe en matière de lutte contre l'immigration illégale, qui reste une mission importante de l'État fédéral. Sur le terrain, les policiers n'arrivent pas à comprendre la raison d'une décision d'ordre de quitter le territoire, avec un rapatriement organisé aux frais du contribuable, pour une personne qui travaille au noir et qui a une vie sociale et économique au sein d'une communauté. Et a contrario devoir relaxer une personne qui commet à répétition des délits (vols, trafic de stup,...) sans devoir prendre à son encontre une mesure d'éloignement ou de privation de liberté.




Le pouvoir politique devrait clarifier sa politique migratoire à destination des personnes qui doivent appliquer des règles qu'ils ne comprennent pas. Par ce flou, une lassitude s'installe dans le travail quotidien de certains et peut mener à une démotivation dans leur travail. Le risque de passer à côté d'autres problématiques du simple délit commis ou le simple fait d'être illégal est une probabilité.

- Lors des entretiens préparatoires, « K » a soulevé à plusieurs reprises le désintérêt de ses collègues de la B.J. quant à la question de la traite des êtres humains.

 *Il ne faudrait pas laisser la question de la détection des victimes de la traite uniquement aux policiers spécialisés. Il serait intéressant de pouvoir organiser une fois tous les deux ou trois ans une demi-journée thématique sur la traite et le trafic dans chacune des zones de police.*

- Après avoir rencontré de jeunes policiers sur le terrain, soit en stage ou très peu de temps après la fin de leur formation, il m'apparaît que certains sont très jeunes pour affronter à 19 – 20 ans, après une formation d'un an, des situations de vie aussi délicates et violentes.

 *Dans le cadre du projet de révision de la structure de la formation du policier, ne devrait-on pas y inclure une période de formation et de stage un peu plus longue ? Actuellement, un policier est formé en une année !*

Conclusion générale

Revêtir une chasuble jaune pour accompagner les policiers est assez paradoxal lorsqu'on regarde l'actualité de ces derniers mois. Marcher en rue entouré de deux policiers, voire plus, permet de se rendre compte des regards multiples que peut avoir la population. Plonger au cœur d'une forme de travail policier m'a permis de me mettre en quête d'un cadre théorique reposant à la fois en sociologie sur l'interactionnisme d'Erving Goffman ainsi qu'en psychologie sociale sur les questions des représentations par Emile Durkheim et Serge Moscovici. Ceci afin d'appréhender et de comprendre la réalité quotidienne de ces femmes et de ces hommes, pour la plupart en uniforme. Très vite, le champ sociologique des relations interculturelles a pu apporter un fil conducteur dans l'analyse des casus. Il ressort de ces différents moments et lectures que les représentations que les policiers ont ou se font des personnes d'origine étrangère sont fortement liées aux expériences répétées, à la méconnaissance de l'autre, par l'influence que certains anciens peuvent avoir sur les plus jeunes ou encore par une certaine forme de culture policière.

Le policier, dès le début de sa carrière, est en perpétuel mouvement, en action permanente et se construit une réalité du monde qui n'est partagée réellement qu'avec ses collègues qui perçoivent la même chose. Nous vivons dans un monde qui ne prend pas ou plus le temps de s'arrêter pour mettre des mots sur des événements interpellants ou traumatisants. Il faut résister et être dur, car le plus souvent, seuls les plus forts sont valorisés.

Cependant, il ne faut pas négliger le caractère interactionniste ⁷² développé par ces représentations, à la fois par l'idée que la population se fait de la police, mais aussi par la connaissance des missions des services de police.

En conclusion générale de ce travail est proposée la mise en perspective de deux paradigmes, de la redistribution et de la reconnaissance, développés par Nancy Fraser⁷³ afin d'articuler tant les mouvements sociaux que les mouvements migratoires contemporains pour sortir de ce conflit « police-migrant ». Cette mise en perspective pourrait faire l'objet d'un autre travail autour de ces deux paradigmes.

⁷² PICARD D., op. cit.

⁷³ Haud GUEGEN & Guillaume MALOCHET, *VI. Critiques du paradigme de la reconnaissance*, in : Haud GUEGEN éd., *Les théories de la reconnaissance*. Paris, La Découverte, « Repères », 2014, pp. 92-111.

Le premier paradigme se concentrerait sur la redistribution : redistribution des ressources économiques, partage des espaces de vie en vue de limiter les injustices. Ces injustices, lorsqu'elles sont combattues par une faible partie de la population, ne peuvent être vécues comme une coconstruction de la société. Cette redistribution des richesses pourrait-elle avoir une influence positive sur la criminalité ?

Le second paradigme serait axé sur la reconnaissance de ces injustices ou de ces différences enracinées dans les modèles de représentation, d'interprétation et de communication que nous appelons stéréotypes, stigmates, préjugés, sur lesquels il faut agir. Une meilleure connaissance de l'autre permettrait-elle une interaction constructive entre les protagonistes ?

Par les recommandations formulées ci-dessus, il peut être recréé ou créé une identité collective qui n'utilise pas nos différences comme outils d'exclusion, mais bien comme liants au sein d'une même société.

Ce travail m'aura permis de prendre du recul sur ma pratique quotidienne, mais surtout d'ouvrir des pistes de travail, des idées dans le cadre des missions de formation qui me sont confiées auprès des futurs policiers ou inspecteurs principaux. Certaines perspectives proposées pourraient permettre aux personnes chez qui cela fait écho de pouvoir orienter leur travail ou ceux celui de leur service au profit de leurs actions.

Bibliographie

Cours

CASINI A., *Analyse des discriminations*, UCLouvain, Fopes, 2017.

FRANSSSEN A., *Acteurs sociaux : mobilisation et démobilitation*, UCLouvain, Fopes, 2019.

VERHEOVEN M., *Sociologie des relations interculturelles*, UCLouvain, Fopes, 2019.

Livres

ABRIC J-C., *Pratiques sociales et représentations*, sous la direction de ABRIC (J.-C.), Paris, PUF, 1994.

AGIER M., *Les migrants et nous*, Paris, CNRS Editions, 2016.

BOUCHER M., *Sociologie des turbulences*, Paris, L'Harmattan, 2015.

CAMILLERI C., *Stratégies identitaires*, Paris, PUF, 1990.

CUCHE D., *La notion de culture dans les sciences sociales*, 5^e éd., Paris, La Découverte, 2016.

DE STOOP C., *Elles sont si gentilles, monsieur : les trafiquants de femmes en Europe* « Ze zijn zo lief, meneer », trad. de Charles de Trazegnies, Bruxelles, Belgique, Éditions de la Longue Vue, 1993.

DE VALKENEER C. & FRANCIS V., *Manuel de Sociologie policière*, Bruxelles, Larcier, 2007.

DORTIER J-F., *Une histoire des sciences humaines*, Auxerre, Sciences Humaines, 2012.

DURKHEIM E., *Représentations individuelles et représentations collectives*, 1898.

FASSIN D., *La force de l'ordre, une anthropologie de la police de quartier*, Paris, Seuil, 2011.

FISHER G., *La psychologie sociale*, Paris, Editions du Seuil, 1997.

GOFFMAN E., *Les rites de l'interaction*, Paris, Ed. de Minuit, 1974.

GOUBELLE E., *Racisme dans la police*, Saint-Ouen, Les éditions du Net, 2017.

GUEGUEN H. & MALOCHET G., *Critiques du paradigme de la reconnaissance*, in GUEGUEN H., *Les théories de la reconnaissance*. Paris, La Découverte, 2014.

JOBARD F. & de MAILLARD J., *Sociologie de la police*, Paris, Armand Colin, 2015.

KHALAFALLAH S., DEVEGNEY A. & DELACHAUX Y., *L'éducation en débats : analyse comparée*, Vol 2, Genève, 2002.

LAHIRE B., *L'Homme pluriel*, Les ressorts de l'action, Nathan, (Essais et Recherches), 1998.

- LEGAL B. & DELOUVEE S., *Stéréotypes, préjugés et discrimination*, Dunod, 2008.
- LEYENS J-P., *Sommes-nous tous racistes*, Mardaga, 2012.
- MOLENAT X., *La sociologie*, Auxerre, Sciences Humaines, 2009.
- MOSCOVICI S., *La psychanalyse, son impact et son public*, Paris, PUF, 1991.
- MUCCHIELLI, L., *E. Durkheim : le père de la sociologie moderne*, in MOLENAT X. (ouvrage coordonné par), *La sociologie*, Auxerre, Sciences Humaines, 2009.
- POUTIGNAT Ph. & STREIFF-FENART J., *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995.
- RODIER C., *Migrants et réfugiés*, Paris, La Découverte, 2016.
- SPIRE A., *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*, Paris, Raisons d'Agir, 2008.
- VAN COMPENHOUDT L., CHAUMONT J-M. & FRANSSSEN A., *La méthode d'analyste en groupe, applications aux phénomènes sociaux*, Paris, Dunod, 2005.
- VAN COMPENHOUDT L., MARQUET J. & QUIVY R., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Malakoff, Dunod, 2017, 5^{ième} édition.

Articles

Asbl Sürya, *Rapport d'activité 2016*, Liège.

FERRE N., *Contrôles d'identité : la discrimination légale*, 2018, pp. 7-10, téléchargé sur CAIRN.INFO le 14/1/2018

GASTAUT Y. & QUEMADA B., « *Le préjugé, acteur principal des relations interculturelles* » in *Migrations Société*, 2007/1 (N° 109), 2007, pp. 29-34

GASTAUT Y., « *La délinquance immigrée : tranche d'histoire d'un préjugé à la peau dure* » in *Migrations Société* 2007/1 (N° 109), 2007, pp. 49-70

GATTO J. & DAMBRUN M., « *Autoritarisme et préjugés dans la police : l'effet d'une position d'infériorité numérique et le rôle de contexte normatif* » in *Revue internationale de psychologie sociale* 2010/4 (Tome 23), 2014, pp. 123-158

MOUHANNNA C., *Politique du chiffre et police des étrangers*, 2018, pp. 3-6, in Cairn, <http://www.cairn.be> consulté le 14 janvier 2018

MUCCHIELLI L., « *Délinquance et immigration en France : un regard sociologique* » in *Criminologie*, 36 (2), 2003, pp. 27-55

PUVOST G. & NEVANEN S., *Etrangers : Quels policiers prônent la vigilance*, 2018, pp. 15-18, in Cairn, <http://cairn.be> consulté le 14 janvier 2018

Sites internet

Réseau européen contre le racisme, *Le profilage ethnique*, www.enar-eu.org, Open Society — Justice Initiative, Octobre 2009 (14 janvier 2018)

Police locale de Liège, <http://www.policeliège.be> (15 février 2019)

Noblesse et royauté : <http://www.noblesseetroyautes.com> (20 mai 2019)

Ville de Liège : <https://www.liege.be> (20 mai 2019)

RTL-TVI : <https://www.rtl.be> (20 mai 2019)

Centre Alfa : <http://centrealfa.be> (10 avril 2019)

Amnesty International : <https://www.amnesty.be> (15 février 2019)

Police Fédérale : <https://www.jobpol.be> (20 avril 2019)

Myria : <https://www.myria.be> (20 mai 2019)

Nations Unies : <https://www.ohchr.org> (20 mai 2019)

ANNEXES

Informations - Focus group

Seraing, mai 2019

Informations pratiques :

Mardi 7 mai

08h00 – 9h45

École Provinciale de Police de Liège

Objectifs :

Le focus group a pour objectif d'alimenter le travail de recherche de fin d'études.

Le focus group de ce mardi 7 mai a pour objectif de partager des expériences vécues avec les personnes d'origine étrangère.

Nous vous demandons de partager en trois minutes une expérience vécue avec des personnes d'origine étrangère durant votre carrière de policier.

Il est également demandé de remplir une mini-fiche descriptive afin de partager quelques facettes de votre parcours policier.

Dans un second tour de table, nous retiendrons une situation afin de débattre sur cette situation vécue par l'une ou l'un d'entre vous.

Le lendemain matin, il vous sera présenté un film afin de partager ensemble une analyse de ce que vous voyez dans l'histoire vécue par les différents protagonistes.

Fiche information :

Référence : _____

H / F

Âge : _____

Accès à la fonction à l'âge de : _____

Depuis : _____ **années**

Affectation principale 1 : _____ **pendant**
_____ **années**

Affectation 2 : _____ **pendant** _____
années

Affectation 3 : _____ **pendant** _____
années

Affectation 4 : _____ **pendant** _____
années

Issus d'une famille d'origine étrangère : OUI / NON

Compagne/Compagnon/Époux/Épouse d'origine étrangère : OUI / NON

**Au terme de la formation INPP, je souhaite travailler principalement
comme/dans :**

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

Place Montesquieu, 4 bte L2.05.01, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique | www.uclouvain.be/espo